



Agence
nouvelle des
**solidarités
actives**



Initiatives proposant des produits à prix réduits, ou prix différenciés selon le niveau de revenu

Focus sur les épiceries sociales et solidaires et la délivrance de paniers solidaires

Les dispositifs d'aide alimentaire (colis alimentaires gratuits, épicerie sociale, repas ou collations servis dans la rue) ne favorisent pas toujours l'accès à une alimentation saine. Leur objectif premier étant de palier la difficulté de se nourrir, ils s'apparentent à une aide d'urgence, pour laquelle la qualité des produits proposés peut être reléguée au second plan. Depuis la fin des années 90, la France connaît un renouveau des circuits de production et de commercialisation des produits agricoles. Ainsi, des dynamiques collectives de relocalisation de l'alimentation se développent, valorisant l'alimentation locale et « de qualité »¹. On assiste depuis plus d'une dizaine d'années à la croissance du nombre d'initiatives d'achats avec le moins d'intermédiaires possible entre le producteur et le consommateur et dans un objectif de relocalisation de l'alimentation. Cependant, ces systèmes alimentaires alternatifs créent eux aussi des inégalités, car ils sont plus difficile d'accès pour les personnes à faible capital économique et/ou socio culturel².

Face à ces constats, de plus en plus d'initiatives tentent de conjuguer bien être, santé, apport nutritionnel et accessibilité économique. C'est le cas de certaines épiceries sociales et solidaires et des paniers solidaires. Ces dispositifs ont pour ambition de conjuguer pouvoir d'agir, alimentation favorable à la santé, circuit court et accessibilité économique. Ces dispositifs prennent en compte la dimension nutritionnelle en proposant des produits favorables à la santé (fruits, légumes, légumineuses) et à l'environnement (produits issus de l'agriculture biologique), parfois issus de l'agriculture locale, et l'impératif économique, au travers de prix réduits par rapport aux commerces classiques pour tout ou partie de leurs publics. Le volet nutritionnel peut aussi être promu par la diffusion d'outils (informations sur les produits, recettes) ou la mise en place de temps d'accompagnement (ateliers collectifs de sensibilisation, repas, visites de fermes).

Cette note vise à décrire comment les dispositifs d'épiceries sociales et solidaires et les paniers solidaires parviennent à conjuguer qualité nutritionnelle des produits et prix réduits ou différenciés selon les catégories de publics. La note propose ensuite de recenser les effets documentés de ces dispositifs, avant d'en identifier les freins, leviers et conditions de réussite dans une optique de transférabilité.

¹ Patrick Mundler, « Le prix des paniers est-il un frein à l'ouverture sociale des AMAP ? Une analyse des prix dans sept AMAP de la Région Rhône-Alpes », Économie rurale [En ligne], 336 | juillet-août 2013

² Alexandrine Lapoutte, Clara Lohier-Fanchini, Séverine Saleilles. De l'aide à la justice alimentaire : Etude d'un partenariat entre Biocoop et des épiceries sociales et solidaires. combes-joret monique; Lethielleux Laëtitia. L'exemplarité dans l'économie sociale et solidaire : initiatives inspirantes et modèles novateurs, EPURE - Presses Universitaires de Reims, p. 271-301, 2020, 978-2-37496-104-0. ffhalshs-02556609



Sommaire

METHODOLOGIE	3
LES DISPOSITIFS DE PANIERS SOLIDAIRES ET EPICERIES SOLIDAIRES EN FRANCE ET LEURS EFFETS	8
Les épiceries sociales et solidaires	8
Les paniers solidaires	18
Les effets observés sur l'alimentation et la santé des publics ciblés	23
LES FREINS ET LEVIERS POUR L'ACCESSIBILITE AUX PANIERS ET AUX EPICERIES SOLIDAIRES	26
Freins et limites des dispositifs paniers et épiceries solidaires	26
Leviers pour une modification effective des comportements alimentaires	29
Perspectives	32
ANNEXES BIBLIOGRAPHIQUES	35
UNITERRES DANS LES EPICERIES SOCIALES ADHERENTES ANDES	37
BIO VRAC POUR TOUS	45
30 000 PANIERS SOLIDAIRES	52
PANIERS SOLIDAIRES MARSEILLAIS	59

METHODOLOGIE

PERIMETRE DE L'ETUDE

Dans cette note, nous prenons en compte deux dispositifs permettant l'accès économique à une alimentation favorable à la santé : les épiceries sociales et/ou solidaires et les paniers solidaires. L'accessibilité économique de ces deux dispositifs peut se faire sous plusieurs formes :

- Dans le cas d'initiatives ciblées sur un public prioritaire (l'offre n'est pas accessible à tous), l'accessibilité économique est proposée au travers de **prix réduits pour l'ensemble des bénéficiaires**.
- Dans le cas d'initiatives destinées à un public mixte, l'accessibilité économique peut être proposée au travers de **tarifs différenciés**, définis en fonction des niveaux de revenus ou de la situation économique des adhérents.

La dimension nutritionnelle est prise en compte grâce à l'approvisionnement des structures en produits favorables à la santé, à l'orientation des publics vers ces produits ou par des animations et ateliers nutritionnels.

D'autres dispositifs mobilisent aussi les prix réduits et les prix différenciés pour faciliter l'accessibilité économique à une alimentation saine. C'est le cas de la tarification différenciée selon les revenus (appelée aussi « tarification sociale » en restauration scolaire ou collective (une note est disponible). Des initiatives de la grande distribution pourraient aussi relever de ce mode d'action (par exemple, paniers de produits à prix coutant, « 10 fruits et légumes à 1€ », panier équilibré à 21€/semaine...) mais n'ont pas été étudiées dans le cadre de cette note.

METHODOLOGIE

Alors que de nombreuses initiatives de type épiceries sociales et solidaires et de paniers solidaires existent, les travaux publiés sur le sujet sont eux moins nombreux. La littérature scientifique reste assez rare, et les évaluations de dispositifs peu nombreuses. Nous nous appuyons donc principalement dans cette note sur les pratiques issues des expérimentations de terrain, de la littérature grise, et de quelques évaluations de dispositifs.

▪ ENTRETIENS

Plusieurs entretiens ont été menés afin d'approfondir notre compréhension des enjeux et de la thématique et de définir le périmètre du projet :

- Nicole Darmon, Inrae
- Dominique Paturel, Inrae
- Pauline Scherer, Leris

Un entretien complémentaire a été mené avec Marie Walser, chargée de mission à la Chaire Unesco Alimentations du monde, sur l'étude des modèles socio-économiques des dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire (publication à venir).

▪ REVUE DE LITTÉRATURE

Recensement et sélection des articles

Les documents recensés pour ce travail sont issus principalement des bases de données suivantes : HAL science ouverte, Cairn, Google scholar. Nous nous sommes également appuyés sur les livrables du Cocolupa, notamment du GT4 « Rapprocher les acteurs de l'ESS intervenant sur la chaîne de production / transformation / transport / distribution, et créer des partenariats pour des filières solidaires » et GT6 « Favoriser l'accès à une alimentation favorable à la santé ». Les chercheurs interrogés ont également pu nous orienter sur des études spécifiques.

Description des articles analysés

Pour cette thématique, aucune évaluation d'impact (avec évaluation par méthode expérimentale ou quasi-expérimentale) n'a été trouvée. Pour l'analyse des dispositifs, nous avons donc principalement pris en compte des analyses qualitatives menées par des chercheurs sur des dispositifs d'épiceries ou de paniers solidaires, et des évaluations de dispositifs menées par des associations ou bureaux d'études. Nous présentons ci-dessous la liste des documents analysés. Enfin, une lecture de sites sur internet a parfois été nécessaire pour compléter l'analyse.

Articles publiés par des chercheurs
Brocard C., Saujot M., Brimont L. (Iddri), Dubuisson-Quellier S. (Iddri, SciencesPo-CNRS), « Pratiques alimentaires durables : un autre regard sur et avec les personnes modestes », février 2022
Combes-joret M., Lethielleux L., « L'exemplarité dans l'économie sociale et solidaire : initiatives inspirantes et modèles novateurs », EPURE - Presses Universitaires de Reims, p. 271-301, 2020, 978-2-37496-104-0. ffhalshs-02556609
Darrot C. et Julien Noel J., « Vers des solidarités alimentaires territorialisées... Retour sur la recherche-action SOLALTER menée en Bretagne », Anthropology of food [Online], Online since 27 February 2018, connection on 06 January 2023. URL: http://journals.openedition.org/aof/8271
Duboys de Labarre M., Crenn C., Delavigne A-H, K.Montagne, Précigout F., Téchoueyres I., « Rapport de recherche interventionnelle ECOALES – Uniterres dans les épiceries sociales adhérentes à ANDES entre 2012 et 2015 »
Jara M., Dufeu I. et Le Grel L., « Le réabonnement à un système de paniers : le cas des produits biologiques solidaires », décision Marketing n°100, Déc 2020, pages 97 à 116
Lapoutte A., Lohier-Fanchini C., Saleilles S. « De l'aide à la justice alimentaire : Etude d'un partenariat entre Biocoop et des épiceries sociales et solidaires », 2017
Mundler. P, « Le prix des paniers est-il un frein à l'ouverture sociale des AMAP ? Une analyse des prix dans sept AMAP de la Région Rhône-Alpes », Économie rurale [En ligne], 336 juillet-août 2013
Nicolini L., Julien Milanese J., « Alimentation bio : les dispositifs d'accessibilité par les prix. », Colloque international " La renaissance rurale d'un siècle à l'autre ? ", May 2016, Toulouse, France. ffhal01544742f
Noel J. et Darrot C., « Huit initiatives bretonnes d'agriculture urbaine solidaire : quelles formes de justice et de démocratie alimentaire ? », Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Hors-série 31 septembre 2018, mis en ligne le 05 septembre 2018, consulté le 29 janvier 2023. http://journals.openedition.org/vertigo/21209
Paturel D., Carimentrand A., « Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire ? » RIODD 2016, Jul 2016, Saint-Étienne, France. ff10.3917/ror.131.0043ff. ffhal-0134997
Pominville-Racette M., « Les impacts d'une démarche d'empowerment sur la pauvreté : étude de cas de l'épicerie solidaire de Rosemont » mémoire de sociologie, mars 2018
Téchoueyres I., "Réflexions à partir de la recherche interventionnelle ECOALES-Uniterres : accès à une alimentation en circuit court de proximité dans l'aide alimentaire, Dans Forum 2018/1 (n° 153), pages 35 à 43

Documents généraux sur la thématique, publiés par des bureaux d'étude ou associations
ASDO, « Étude qualitative sur les épiceries sociales et/ou solidaires (concept et fonctionnement) » pour la DGCS, (2017)
ANSA, « Diagnostic de la précarité alimentaire en Ile-de-France : La logistique de l'aide alimentaire en Ile-de-France », 2023
Banque Alimentaire, « Guide pratiques des épiceries sociales et solidaires ». 2018 https://www.banquealimentaire.org/sites/default/files/2019-07/Guide%20pratique%20Banques%20Alimentaires.pdf
Open Food, « Les systèmes de tarification sociale dans les circuits courts alimentaires », 2022
Evaluation d'impact social, menée par des bureaux d'étude ou associations
Action Contre la Faim, Evaluation Participative, Essaimage du projet « Paniers Bio Solidaires », (2022)
Agence PHARE, Reguer-Petit M., Monfort M., Cathelineau F, « Evaluation d'impact social du programme 30 000 Paniers Solidaires – réseau Cocagne » par l'agence Phare
ANDES, Etude d'impact des épiceries du réseau ANDES, (2021), https://drive.google.com/file/d/18U5N6Flu8CbxRoh1Q4gWF9YTQAH8U0TT/view
Site internet sur des dispositifs
ANDES, Qu'est-ce qu'une épicerie solidaire mixte ? - (andes-france.com)
Episol, Qui sommes-nous ? https://episol.fr/qui-sommes-nous/
SOLAAL, rapport d'activité, 2021, https://cdn.solaal.org/wp-content/uploads/2022/09/Rapport_dactivites_2021.pdf

▪ ANALYSE DES INITIATIVES

Recensement et sélection des initiatives

Pour recenser les initiatives, nous nous sommes appuyés sur plusieurs base de données :

- Revue de littérature : dispositifs analysés dans les articles sélectionnés ;
- Les bases de données suivantes ont été analysées pour recenser plusieurs types de projet : RESOLIS, SANTE PUBLIQUE France, ORS AQUITAINE, site du Collectif de la SSA, Projets soutenus et identifiés par le Réseau rural national., Banque de ressources Precalim
- Expertise de terrain Ansa-Aircoop sur des projets identifiés comme pertinents.
- Echanges avec les chercheurs.

Description des initiatives analysées

Nous présentons les initiatives identifiées de deux façons dans le rapport :

- **Les fiches projets**, qui correspondent à une analyse approfondie de 4 dispositifs. Nous avons sélectionné des dispositifs ayant été évalués, afin de tirer des enseignements des effets observés et des freins et facteurs de réussite identifiés. Toutefois, étant donné le peu de littérature, les évaluations menées diffèrent en termes

de méthode (recherche interventionnelle, étude d'impact social, étude de cas qualitative, évaluation de l'essaimage) et de type d'auteurs (chercheurs, bureau d'études, association).

Epiceries sociales et solidaires :

- Programme Uniterres mis en place dans des épiceries du réseau ANDES, recherche interventionnelle ECOALES (2012 à 2015), au sein d'une équipe pluridisciplinaire (épidémiologistes, de sociologues, anthropologues, sciences de gestion et économistes).
- Projet « Bio Vrac pour Tous, Partenariat entre le Groupement des Epiceries Sociales et Solidaires de Auvergne-Rhône Alpes (GESRA) et Biocoop », Etude de cas du partenariat à partir d'une méthodologie qualitative.

Paniers solidaires :

- Projet 30 000 Paniers Solidaires – réseau Cocagne, une évaluation d'impact sociale menée par l'agence Phare (bureau d'étude) à partir d'une méthodologie qualitative et quantitative
 - Paniers Solidaires Marseillais, Evaluation participative sur l'essaimage des paniers bio solidaires, à partir d'une méthodologie quantitative et qualitative
- **Les exemples « focus »** dans les encadrés verts, qui ont pour objectif d'illustrer le rapport par des **initiatives innovantes** et apportent une information complémentaire par rapport aux fiches projets, mais pour lesquelles nous n'avons pas identifié d'études ou d'évaluations.

LES DISPOSITIFS D'ÉPICERIES SOLIDAIRES ET PANIERS SOLIDAIRES EN FRANCE ET LEURS EFFETS POTENTIELS

LES ÉPICERIES SOCIALES ET SOLIDAIRES

Définition et historique

On compte en 2018 plus de 1000 **épiceries sociales et / ou solidaires** en France. Plusieurs réseaux structurent le secteur, avec notamment l'ANDES (Association Nationale du Développement des Epiceries Solidaires), le GESRA (Groupement des Épiceries Sociales et Solidaires Rhône-Alpes Auvergne) et l'UGESS (Union Nationale des Groupements des Epiceries Sociales et Solidaires). **Environ 10% des épiceries sont gérées directement** par des centres communaux d'action social (CCAS).

Il existe des réseaux qui fédèrent et accompagnent les épiceries sociales et solidaires (approvisionnement, formation).

Tableau non exhaustif du nombre d'épicerie par réseau³

	Nombre d'épiceries	Nombre de personnes bénéficiaires
En France	Plus de 1000	<i>Non renseigné</i>
Adhérentes ANDES	515	200 000
Adhérentes GESRA	49	21 000
UGESS (regroupant des groupements territoriaux d'épiceries et épiceries non affiliées)	Plus de 100 ⁴	<i>Non renseigné</i>
Portées directement par un CCAS (≠ des épiceries percevant des subventions par une collectivité dont CCAS)	> 100	<i>Non renseigné</i>

Du fait notamment de la pluralité des structures porteuses, du public ciblé et de leur fonctionnement, il n'y a **pas de définition unique applicable à l'ensemble des structures**. La Direction Générale de la Cohésion Sociale a publié en mars 2018 une étude qualitative portant sur les épiceries sociales et solidaires qui montre que l'ensemble générique « épiceries sociales et/ou solidaires » fait cohabiter différentes appellations qui ne sont pas nécessairement

³ A noter qu'une épicerie peut être affiliée à deux réseaux, le risque de doublon en cas d'addition du nombre des épiceries adhérentes des différents réseaux est donc possible.

⁴ 113 sans les épiceries adhérentes au CESS-IDF (collectif des épiceries sociales et solidaires d'Ile de France) car non renseigné

différenciées par les professionnels eux-mêmes, certains privilégiant une distinction qui reposerait sur la nature de la structure porteuse, d'autres distinguant les structures selon les conditions d'accès pour le public accueilli et la « philosophie d'intervention ».

	Epicerie Sociale	Epicerie solidaire	Epicerie sociale et solidaire
En fonction du porteur du projet (critères ANDES)	Une collectivité : Un Centre Communal d'Action Social (CCAS)	Une association	Une association
En fonction de la philosophie d'intervention	Aide alimentaire exclusivement destinée à des publics en difficulté, sur critères financiers.	Accessible à tous les publics et s'appuie sur la solidarité territoriale pour proposer des produits de qualité et un mode d'achat des produits en circuits courts.	Mixité des publics grâce à la fixation de prix différenciés : des achats au prix du commerce classique ou à un prix plus élevé pour une partie des usagers, afin de permettre à d'autres de bénéficier d'une tarification sociale.

Il est toutefois possible de repérer un certain nombre de caractéristiques communes ou du moins suffisamment partagées afin de décrire ces dispositifs d'aide alimentaire.

- L'objet premier d'une épicerie sociale et/ou solidaire s'inscrit dans le cadre de l'aide alimentaire. Il consiste à assurer **la fourniture de denrées alimentaires** à des **ménages en difficulté**, en échange d'une **participation financière réduite par rapport aux commerces classiques**, dans un lieu et selon des principes de fonctionnement qui se rapprochent de ceux d'un **commerce de proximité**⁵. Les épiceries sociales et/ou solidaires proposent des produits d'alimentation (composés de fruits et légumes, parfois d'autres produits frais) d'hygiène et d'entretien. Les prix de vente vont de **10% à 50% des prix moyens du marché**.
- Les personnes **sont orientées vers l'épicerie par un travailleur social**, elles y ont accès pendant une durée limitée à quelques mois, pendant ce temps **elles sont accompagnées** à mener à bien un projet personnel ou professionnel (par exemple, pendant une période de recherche d'emploi ou pour économiser et régler une dette de loyer). Cette approche reflète un modèle théorique dominant où l'épicerie vient en aide à un public qui rencontre une difficulté considérée comme « temporaire » ou « ponctuelle ». Dans ce cadre, l'épicerie doit constituer un tremplin, un appui ponctuel. Il existe également des épiceries qui proposent un accès à l'épicerie sur une durée très longue (une année renouvelable indéfiniment par exemple). Ces épiceries prévoient une période d'accompagnement sur le long terme, avec un parcours long par étapes pour sortir de l'exclusion.⁶

⁵ Étude qualitative sur les épiceries sociales et/ou solidaires (concept et fonctionnement), DGCS, 2017

⁶ Ibid.

- En complément de la vente de produits, les épiceries sociales et/ou solidaires proposent un **accompagnement** à la gestion du budget et aux difficultés de la vie quotidienne. Elles peuvent ainsi mettre en place des ateliers d'information, de sensibilisation, d'échanges et de pratiques culinaires autour des thèmes tels que **la santé, la nutrition et l'équilibre alimentaire**. Cet accompagnement peut être individuel (entretiens avec travailleur social) ou collectif (ateliers), mené par des professionnels ou des bénévoles.
- Les épiceries sociales et solidaires intègrent des **principes d'action fondamentaux** tels que le respect du principe de dignité des personnes, le développement du pouvoir d'agir, et une offre alimentaire de qualité.

Les épiceries sociales et/ou solidaires sont donc non seulement des lieux d'approvisionnement alimentaire mais également des **lieux d'insertion sociale** proposant de travailler sur un projet et de participer à des activités ou ateliers mis en place par l'épicerie.

Nous privilégions dans cette note le terme **d'épicerie sociale et / ou solidaire**, pour désigner les dispositifs qui proposent des prix inférieurs aux prix du marché pour les publics en situation de précarité, que la structure soit exclusivement accessible à ce public en difficulté ou que son fonctionnement s'appuie sur une mixité de publics avec un système de péréquation financière entre les consommateurs les plus aisés et les plus modestes (via des prix différenciés ou le paiement d'un droit d'accès par exemple).

Mode d'approvisionnement en produits favorables à la santé

Les systèmes d'approvisionnement des épiceries sociales et/ou solidaires sont diversifiés. Si la Banque alimentaire est la source d'approvisionnement la plus largement partagée, son importance varie fortement d'un département à l'autre témoignant de la volonté de certaines épiceries de « s'autonomiser ». En effet le manque de diversité parfois reproché aux produits fournis par les Banques alimentaires pousse les épiceries à développer d'autres moyens : la **ramasse locale, les achats sur fonds propres (auprès de supermarchés et/ou de producteurs locaux) ou encore les plateformes d'achats et/ou de redistribution**. Les épiceries peuvent mettre en œuvre des partenariats avec des enseignes ce qui leur permet de cibler certains produits.

Pour les épiceries, l'enjeu est de sortir d'une posture de dépendance vis-à-vis de donateurs, pour **revendiquer et adopter une posture et un fonctionnement dans lequel les produits qu'ils proposent résultent d'un choix et pas seulement de dons dont ils ne contrôlent pas le contenu**.

C'est le cas par exemple d'Uniterres (voir fiche projet) qui, jusqu'en 2018, avait mis en place un approvisionnement d'épiceries sociales et solidaires auprès d'agriculteurs de proximité en situation de fragilité, pratiquant une agriculture biologique ou raisonnée. Les épiceries précommandaient pour une année les volumes et variétés souhaités. Les produits étaient livrés de façon hebdomadaire ce qui permettait un gain de temps pour les bénévoles. Les clients bénéficiaires pouvaient ainsi se procurer des produits de qualité moins coûteux que dans le commerce classique.

Cette filière d'aide alimentaire peut être mise en œuvre par des associations qui jouent le rôle d'interface entre producteurs et distributeur d'aide alimentaire.

Focus sur l'association SOLAAL

L'association SOLAAL (SOLidarité des producteurs Agricoles et des filières Alimentaires) est une association qui organise les dons entre agriculteurs et associations d'aide alimentaire. Elle offre un service gratuit d'accès à des produits agricoles (fruits, légumes, produits laitiers, oeufs, viande...) aux personnes en situation de précarité alimentaire et contribue ainsi à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

SOLAAL vise 4 objectifs : Renforcer l'engagement des acteurs des filières agricoles et agro-alimentaires, faciliter l'organisation des dons, contribuer à l'équilibre nutritionnel des personnes en situation de précarité alimentaire et lutter contre le gaspillage alimentaire.

Depuis 2013, SOLAAL a permis de distribuer l'équivalent de 56 millions de repas composés à 97% de produits frais au bénéfice de 4 millions de personnes démunies en approvisionnant les associations d'aide alimentaire nationales et habilitées. En 2021, 531 antennes associatives destinataires des dons ont pu améliorer l'accès à une alimentation favorable à la santé de leurs bénéficiaires, dont des épiceries sociales et/ou solidaires.

Concrètement, SOLAAL propose les dons agricoles aux 18 réseaux d'associations nationales habilitées et est plus particulièrement partenaire de neuf d'entre elles : l'Armée du Salut, la Croix-Rouge française, la Fédération Française des Banques Alimentaires, les Jardins de la Méditerranée—Imagine 84, les Restos du Cœur, Revivre dans le Monde, SAF-ANDES, le Secours Populaire français, la Société Saint Vincent de Paul. Quand les antennes régionales ne peuvent pas prendre tous les produits, SOLAAL, pour éviter le gaspillage alimentaire, propose directement les dons aux associations régionales habilitées.

Le recours à différentes **plateformes d'achat/de redistribution locales/nationales ou à des producteurs locaux** est par ailleurs fréquent, car il peut répondre à plusieurs logiques qui se croisent, comme la recherche d'une plus grande diversité de produits (produits d'hygiène et de beauté par exemple), la recherche de produits « de qualité » (fruits et légumes frais, produits biologiques) ou encore la recherche d'une solidarité territoriale, à travers la mise en place et / le soutien des circuits-courts.⁷

⁷ Étude qualitative sur les épiceries sociales et/ou solidaires – Rapport final – Mars 2017 – DGCS <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/184000488.pdf>

Focus sur la plateforme « Au bon Transit »

Depuis 2020, la ville de Saint Denis accompagne la consolidation du maillage des épiceries de la ville avec la création de nouvelles épiceries. Mais celles-ci ont des difficultés à trouver des locaux ou ont une capacité de stockage très limitée. La plateforme « Au bon transit » répond en partie à cette demande.

Créée et gérée par l'Association Appui, la plateforme alimentaire solidaire « Au bon transit », située à Saint-Denis, ouvre ses portes en septembre 2022. Entre le 20 septembre et le 28 octobre 2022, un peu moins de 5 tonnes sont collectées ou achetées et distribuées, via un circuit de cyclo-logistique, à 8 structures associatives de Saint-Denis, Stains et Aubervilliers. Les denrées livrées par la plateforme représentent une source d'approvisionnement complémentaire aux autres (ramasses, produits de la Banque Alimentaire) et s'inscrivent dans une logique d'approvisionnement durable (impact carbone réduit, produits de qualité).⁸

En effet, la plateforme a pour objet de mettre en lien des agriculteurs locaux et des acteurs de solidarité qui sont principalement des épiceries sociales et solidaires en construction ainsi que quelques associations alimentaires locales. Les structures partenaires sont livrées en produits locaux de façon hebdomadaire et participent financièrement aux coûts de la livraison (environ 10% des coûts de livraison).

Les agriculteurs et fermes locales sont intéressés par les démarches solidaires et ont souvent mentionné une volonté de cesser de travailler avec les grandes surfaces dont l'asymétrie de pouvoir les pénalisent souvent. ⁹ L'impact de la plateforme sur l'activité des associations dépend de la taille et du fonctionnement des associations partenaires. Pour certaines qui n'ont pas accès à la banque alimentaire, c'est la source d'approvisionnement principale. Pour d'autres, c'est une plus-value qui permet de faire monter en qualité la qualité des produits distribués, l'objectif de la plateforme étant de trouver de nouvelles solutions afin de proposer une alimentation durable, « du bien mangé » aux personnes rencontrant des difficultés économiques.

Une telle plateforme nécessite des moyens financiers d'une part : plusieurs acteurs soutiennent financièrement le projet :

- la ville de Saint-Denis qui aide à l'accès aux locaux et subventionne une partie du projet
 - l'Etat, par le biais de France relance qui subventionne 63 000 euros depuis janvier 2021 et par le biais de la DRIAAF qui finance la chambre froide
 - de l'EPCIE Plaine Commune
 - la participation financière des structures .
 - Enseignes locales (biocoop IDF, carrefour supply chain) qui offrent des dons en nature
- D'autres parts, un tel dispositif nécessite des moyens humains :

⁸ ANSA, Diagnostic de la précarité alimentaire en Ile-de-France : La logistique de l'aide alimentaire en Ile-de-France, 2023

⁹ Entretien avec une responsable de la plateforme Au bon transit, janvier 2023.

- Une cheffe de la plateforme, un directeur de l'association (0,20 ETP) et un salarié en insertion deux matinées par semaine
- un travail en réseau avec des structures d'insertion déjà existantes : Taffé Maffé (aussi porté par Appui), les Cyclopes.

Le public des épiceries sociales et solidaires : un accès conditionné à des critères

Pour la majorité des épiceries sociales ou solidaires, l'accès est conditionné à des critères liés aux revenus et au niveau de vie. S'il n'y a pas de règles générales et consensuelles, quatre critères pour qualifier le revenu sont souvent mobilisés¹⁰ :

- **Le quotient familial (QF)**, calculé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), est l'indicateur le plus souvent retenu. Le niveau permettant l'accès à la tarification sociale est cependant très variable : le niveau le plus souvent rencontré est un QF inférieur à 800 euros par mois.
- **Le reste à vivre** (c'est-à-dire le revenu moins les dépenses incompressibles comme les dettes, loyers, factures) : c'est notamment le choix fait par Label Épicerie dont les bénéficiaires se voient appliquer une réduction dans tout le magasin de 30 % (pour les foyers ayant un reste à vivre entre 7€ et 10 € par jour) ou de 50 % (pour les familles ayant un Reste à Vivre inférieur à 7€). C'est également l'option choisie par l'épicerie Solidaire de la Picardie Verte, ouverte aux habitants dont le reste à vivre est inférieur à 6 euros par jour et par personne. A noter que la méthode de calcul du reste à vivre peut varier d'une structure à l'autre.
- **Le revenu** : l'initiative « Du miel sur mes tartines » s'adresse par exemple « à toutes personnes en situation de précarité ayant un revenu inférieur à 60% du revenu médian ».
- **Le projet** : s'agissant de structures portées par des CCAS ou CIAS, d'autres critères peuvent présider à l'accès à l'épicerie sociale et solidaire. La personne fait l'objet d'un « diagnostic social » qui vise à confirmer que la personne s'inscrit dans un projet personnel ou d'insertion social et/ou professionnel. Le CCAS vérifie par ailleurs que la personne est domiciliée sur la commune ou la communauté de commune et est en situation régulière

L'accès est limité dans la durée en fonction du diagnostic, du projet et des possibilités de l'épicerie. Cette durée d'accès initiale est comprise entre 1 mois à 12 mois¹¹ souvent reconductible une fois. L'épicerie est pensée comme un soutien financier ponctuel (permettant d'économiser sur le budget alimentation) et un outil d'accompagnement et de socialisation.

L'accès économique aux produits alimentaires est permis grâce aux prix faibles des produits en vente (10 à 50% du prix de marché). Cependant, la personne devant s'acquitter d'une partie du prix, les personnes sans ressources ou ayant un reste à vivre très faible ne sont pas

¹⁰ Les systèmes de tarification sociale dans les circuits courts alimentaires – Open Food, 2022

¹¹ Étude qualitative sur les épiceries sociales et/ou solidaires – Rapport final – Mars 2017 – DGCS <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/184000488.pdf>

orientées vers l'épicerie, mais vers une aide alimentaire d'urgence (colis d'urgence, bon alimentaire, restaurant solidaire).

Les épiceries étant majoritairement gérées par des bénévoles, **les horaires d'ouverture peuvent être très restreints, parfois à quelques demi-journées par semaine**, et ne sont pas équivalentes à des commerces classiques. Les personnes ont généralement droit à un nombre de passages par semaine ou par mois ainsi qu'un montant maximal à dépenser par passage. Certains produits des épiceries sont vendus avec un système de quota (ex : 3L d'huile maximum par passage) afin de préserver la variété de produits pour tous.

Les épiceries sociales et solidaires à public « mixte »

La spécificité d'une épicerie sociale et solidaire mixte est qu'elle est **ouverte à toutes et à tous afin de favoriser la mixité sociale**¹². Des « clients solidaires » soutiennent l'épicerie en payant le prix de marché tandis que les « clients bénéficiaires » paieront un prix moindre, déterminé par la structure qui pratique souvent un double affichage de prix. Ainsi, outre le frein économique à l'alimentation, des freins sociologiques et parfois psychologiques peut être levés en **évitant la stigmatisation** parfois trop brutale pour les clients bénéficiaires. Ces épiceries visent un objectif de **cohésion et mixité sociales**, en favorisant les interactions et les liens entre des publics aux caractéristiques socio-économiques diverses. Un nombre croissant d'épiceries vise par ailleurs à favoriser le **pouvoir d'agir** en intégrant tous les usagers au fonctionnement de l'épicerie (via des adhésions et/ou une participation bénévole à la caisse, la ramasse, la mise en rayon ou la distribution).

Focus sur l'épicerie EPISOL

Située à Grenoble, l'épicerie EPISOL est née en 2014 d'une rencontre entre le Secours Catholique, le Diaconat Protestant et le CCAS de Grenoble. Elle propose des tarifs modulés en fonction des revenus. L'adhésion à l'association (une cotisation annuelle de 5€) permet d'obtenir une carte avec code barre indiquant à la caisse la tarification à laquelle a droit la personne. Le vendeur applique le tarif adéquat « en toute discrétion après lecture du code par un lecteur approprié ». ¹³

Focus sur l'épicerie Ma P'tite Échoppe

Située à Antony, cette épicerie solidaire est née à la suite de groupes de réflexion menée avec les bénéficiaires de l'épicerie sociale « Le Village » qui souhaitait :

- faire ses courses comme tout le monde
- participer au fonctionnement
- avoir plus de choix et consommer de « bons » produits.

¹² Qu'est-ce qu'une épicerie solidaire mixte ? - ANDES (andes-france.com)

¹³ Qui sommes-nous ? – Episol

Au printemps 2018, « Ma P'tite Echoppe » est officiellement créée avec l'aide de la mairie qui propose un local dans la ville. L'épicerie ouvre ses portes le 5 février 2019.

Cette épicerie est ouverte à tous (adhérents ou non) les adhérents participent bénévolement au fonctionnement et disposent chacun d'une voix égale tant au niveau des propositions qu'au niveau des décisions prises à l'Assemblée Générale. L'épicerie se veut solidaire car elle offre des tarifs modulés à des personnes fragilisées orientées par les assistants et assistantes sociales de la ville. Ce public bénéficie de tarifs avantageux (10 ou 30 % du prix). Les adhérents solidaires paient 100 % du prix des produits.

Ma P'tite Echoppe permet d'acheter des produits de qualité (produits secs, fruits et légumes bio et non bio, parfois locaux livrés 4 fois par semaine, produits frais crèmerie, etc...) mais également de participer à des ateliers et temps d'échanges basés sur la convivialité.

Les fournisseurs sont des partenaires issus de l'Economie Sociale et Solidaire : Revivre (association d'insertion acteur de l'aide alimentaire), Les potagers de Marcoussis, La Coopérative SCOP-TI (favorisant les circuits courts), C'est qui l'patron ? (société collective s'assurant de la commercialisation de produits sains et responsables en rémunérant les producteurs et fabricants).

Les ressources sont publiques (Ville d'Antony, Ile de France) et privées (Secours Catholique, Bioocoop, Fondation Carrefour ...).

Tarifcation et modèle économique : un équilibre fragile

Les épiceries sociales et solidaires n'ont pas vocation à générer des bénéfices. Cependant, ces structures d'aide alimentaire reposent sur un équilibre fragile entre dépenses souvent coûteuses (logistiques, approvisionnement, locaux) et entrées bien souvent dépendantes des pouvoirs publics ou de l'écosystème alimentaire et solidaire environnant.¹⁴

Ci-dessous, un tableau récapitulant les postes de dépenses généraux (qui varient en pratique en fonction de chaque structure porteuse) et les ressources potentielles qui s'offrent aux épiceries sociales et/ou solidaire (là encore, les recettes varient en fonction des épiceries.)

Tableau récapitulatif des catégories de dépenses et ressources potentielles

¹⁴ Étude qualitative sur les épiceries sociales et/ou solidaires – Rapport final – Mars 2017 – DGCS
<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/184000488.pdf>
Guide pratiques des épiceries sociales et solidaires – Banque Alimentaire
<https://www.banquealimentaire.org/sites/default/files/2019-07/Guide%20pratique%20Banques%20Alimentaires.pdf>

Postes de dépenses	Ressources potentielles
Approvisionnement en denrées alimentaires : - Adhésion à une association nationale habilitée (ANDES, Imagine 84, Banque Alimentaire). - Adhésion à un réseaux d'épicerie facilitant la mise en relation avec les producteurs (ANDES, GESRA, UGESS...) - Achats auprès des enseignes directement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Produits des ventes (10 à 50% du prix d'achat) ▪ Crédit National des Épicerie Solidaires : une enveloppe est répartie par ANDES aux épicerie solidaires adhérentes ▪ Dons financiers privés ▪ Dons en nature par des producteurs ou enseigne (difficulté de prévision)
Des locaux permettant d'assurer, dans des espaces distincts : <ul style="list-style-type: none"> ▪ le stockage et la vente des denrées ▪ l'accueil individuel et collectif des bénéficiaires ▪ l'organisation d'activités d'accompagnement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à disposition de locaux par les collectivités (souvent temporaire). La location par les structures concerne une minorité de situations
Un équipement nécessaire à la gestion de l'épicerie : espace de vente, réserve, meubles de vente, protection des denrées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonds propres ▪ Subventions des collectivités territoriales (municipalités, groupements de communes, départements, CCAS, CIAS) ▪ Dons de mécènes ou particuliers
Le personnel : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La présence permanente d'un responsable de l'épicerie sociale est nécessaire pour assurer la continuité de l'activité et la coordination du travail des bénévoles. ▪ Un soutien logistique : gestion des stocks, gestion de l'approvisionnement, gestion des rayons, caisse, affichage des prix etc... ▪ Un accompagnement social : accompagnement des personnes et soutien, mise en place d'animations et d'ateliers (dépendant du projet social ou des moyens de la structure porteuse). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bénévolat : une grande majorité des épicerie sociale et/ou solidaires reposent sur l'activité bénévole. ▪ Soutien d'un CCAS lorsque la structure est portée par une collectivité ▪ Contrats aidés ▪ Mécénat de compétence par des organismes et fondations privés.

Dans la majorité des structures, la part représentée par les recettes liées aux achats est faible et le modèle économique est souvent fragilisée du fait de la dépendance aux subventions publiques et privées.

Les **modalités de tarification** de l'aide alimentaire sont liées **au public visé** par le dispositif (ciblage sur un public en difficulté ou mixité sociale) et **aux modalités de financement** des prix réduits (subventions extérieures ou mécanisme de péréquation interne).

Aussi, **l'accessibilité économique** de l'aide alimentaire peut se faire sous plusieurs formes :

- Dans le cas d'initiatives ciblées sur un public prioritaire (l'offre n'est pas accessible à tous), l'accessibilité économique est proposée au travers de **prix réduits pour l'ensemble des bénéficiaires**, qu'il s'agisse d'un prix réduit fixe, le même pour tous les bénéficiaires, ou d'une tarification différenciée selon les ressources et/ou la situation socio-économique. Dans tous les cas, la tarification vise à rester inférieure aux prix du marché pour tous les bénéficiaires. L'équilibre économique est assuré au travers de **subventions publiques et privées, du recours au don, au mécénat et au bénévolat mais reste fragile.**
- Dans le cas d'initiatives destinées à un public mixte, l'accessibilité économique peut être proposée au travers de **tarifs différenciés**, définis en fonction des niveaux de revenus ou de la situation économique des adhérents, avec parfois **un mécanisme de solidarité** entre les usagers :
 - o Certaines structures proposent une distinction en deux catégories de clients : les clients solidaires, qui payent le prix de marché ou un prix supérieur, et les clients « aidés » qui payent un prix plus abordable.
 - o D'autres structures proposent un prix dégressif en fonction de la situation des bénéficiaires (quotient familial, tranches de revenus etc.) : Ainsi, par exemple, à l'épicerie d'Episol, le panier coûte 4,5 euros pour les QF inférieurs à 350 euros, 6 euros entre 250 et 650 euros, 8 euros entre 650 et 900 euros, et 10 euros pour ceux ayant un QF supérieur à 900 euros par mois

Ainsi, la **tarification différenciée (que la tarification soit double ou dégressive) permet d'augmenter la part des recettes** dans la balance budgétaire souvent déséquilibrée.

LES PANIERS SOLIDAIRES

Le nombre d'initiatives de paniers solidaires en France est difficilement mesurable, ainsi que le nombre de leurs bénéficiaires, du fait de la diversité des structures porteuses et de l'absence de recensement global de ce type de pratiques. Des paniers solidaires ont été mis en place par des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), des épicerie sociales et solidaires, des associations habilitées à distribuer de l'aide alimentaire (le Secours Populaire à Marseille qui s'est associé aux Paniers Marseillais) ou encore des centres sociaux. Le spectre est très vaste et ne permet pas de dresser une typologie complète, faute de données chiffrées et recensement sur la thématique. Cependant, certaines structures permettant de bénéficier de paniers bio solidaires se regroupent en réseau :

- Créé en 2010 pour répondre à la crise financière, le programme Paniers Solidaires porté par le Réseau des Jardins de Cocagne est aujourd'hui un des réseaux les plus importants. A travers son programme Paniers Solidaires, le réseau Cocagne (composé de 105 jardins de réinsertion dont 68 sont engagés dans le dispositif) soutient et produit environ 125 000 paniers bio solidaires à destination de 17 000 personnes en situation de précarité.
- Le réseau P.A.N.I.E.R (Pour l'Accès à une Nourriture Inclusive, Ecologique, Régionale et Solidaire) est porté par 3 réseaux AMAP en Hauts-de-France, Bio en Hauts-de-France et Les Jardins de Cocagne Hauts-de-France depuis 2018 et démarre dans la Somme

depuis 2022. Le programme a distribué 110 000 paniers depuis sa création et continue son essaimage à travers la France.

Définition et historique : des initiatives nées en réaction aux paniers biologiques

La littérature scientifique offre peu de support pour définir les paniers solidaires. La définition que nous proposons découle de la littérature grise et des projets que nous avons analysés tout au long de cette étude. Avant de proposer une définition des paniers solidaires, il nous faut définir le fonctionnement des paniers dit biologiques, les **paniers solidaires étant nés en réaction à la diffusion des paniers biologiques**, souvent onéreux et critiqués pour leur manque d'accessibilité pour un public en situation de précarité alimentaire.

Les **paniers biologiques** s'inscrivent dans les référentiels des systèmes alimentaires « alternatifs » et des circuits courts et de proximité¹⁵. Ces dispositifs sont nés d'une critique sociale des systèmes de distributions agroalimentaires dominants, et visent à **repenser la relation entre producteur et consommateur** en faveur d'une autonomisation – sociale, économique, politique – des producteurs et des consommateurs. Des collectifs de citoyens décident de leurs choix d'alimentation et mettent en place des filières adaptées avec l'ensemble des parties prenantes (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs...) ¹⁶.

Ainsi les paniers biologiques proposent aux adhérents **un panel de produits issus de producteurs locaux, traditionnellement surtout des fruits et légumes**. Certains paniers incluent également des produits comme les œufs, du pain et des produits laitiers issus de productions locales respectueuses de l'environnement. Les paniers sont livrés selon un rythme prédéfini (une fois par semaine, toutes les deux semaines etc.), **l'adhérent souscrit à un abonnement pour une durée minimale de 6 mois** et récupère son panier à un endroit précis. La quantité dans les paniers peut varier d'une semaine à l'autre, ainsi que la diversité des produits, en fonction des récoltes et de la saisonnalité. Le nombre de paniers disponibles et le prix sont définis en début de saison en accord avec les producteurs, qui ont ainsi un débouché prévisible à leurs récoltes à prix juste, même en cas d'intempérie ou d'imprévu.

Les tarifs sont généralement équivalents à des achats au marché, ils peuvent être supérieurs à des tarifs de grande surface, mais la qualité des produits est supposée être meilleure que les produits issus de productions et circuits conventionnels, avec des produits frais, ayant peu voyagé et produits en agriculture bio ou raisonnée.

Les produits sont choisis par le producteur, l'adhérent au panier recevant un panier garni de produits locaux et de saison indépendamment de ses goûts (même si des ajustements à la marge ou des échanges sont possibles dans certaines associations au moment de la distribution).

Ce système permet à l'adhérent d'accéder à des produits frais et de qualité, issus d'une production écologique, locale et donc durable, tout en participant à **une démarche solidaire**

¹⁵ Julien Noel et Catherine Darrot, « Huit initiatives bretonnes d'agriculture urbaine solidaire : quelles formes de justice et de démocratie alimentaire ? », Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Hors-série 31septembre 2018, mis en ligne le 05 septembre 2018, consulté le 29 janvier 2023. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/21209> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.21209>

¹⁶ Renting, H., M. Schermer et A. Rossi, Building food democracy : exploring civic food networks and newly emerging forms of food citizenship, International Journal of sociology of agriculture and food, 19, 2012, cité par ibid.

de soutien au producteur local. Ces dispositifs posent la question de **l'accessibilité sociale** alors que les tarifs proposés sont souvent trop onéreux pour des publics en situation de précarité.

Les « paniers solidaires » sont des dispositifs de paniers biologiques ou locaux à prix solidaire.

L'objectif solidaire est double : soutenir les producteurs locaux et permettre à un public en situation de précarité un accès à une alimentation favorable à la santé. Ces dispositifs visent à ouvrir les systèmes alimentaires durables à un public économiquement éloigné d'une alimentation saine. Les familles s'engagent à recevoir des paniers dont la composition n'est pas toujours connue à l'avance, pour une durée et à une fréquence définie en amont. Les prix des paniers sont fixés par la structure porteuse du projet.

Approvisionnement en produits favorables à la santé

L'ambition de proposer des produits de qualité, issus d'une agriculture locale, parfois biologique, est au cœur du projet. Elle est réalisée au travers de la mise en place de partenariats avec les producteurs locaux (fermiers, maraichers...), qui gagnent une visibilité à l'année sur leur carnet de commande

Le public des paniers bio solidaires : le choix de la mixité ou du public ciblé

L'émergence des paniers bio solidaires est une réaction aux freins économiques éloignant une population précaire de modes de consommation alternatifs locaux, comme mentionné plus haut. Ainsi, différents types de structure ont fait le choix d'en ouvrir l'accès à une partie plus large de la population :

- Les AMAPS intéressées par la problématique de la solidarité entre consommateur et désireuses de se lancer dans ce type de démarche.
 - o Cela peut être permis par le don de particuliers ou d'entreprises : le dispositif P.A.N.I.E.R réfléchit à pérenniser le modèle économique par le biais d'un fonds de dotation alimenté par des dons. Ainsi Les particuliers ont en effet la possibilité de financer un ou plusieurs paniers (5 € = 1 panier moyen, 20 € = 4 paniers moyens, 100 € = 20 paniers moyens).
 - o Une tarification différenciée : selon les critères vus plus haut, revenus, reste à vivre ou Quotient familial, les clients bénéficiaires paient soit un prix solidaire unique, soit un prix solidaire dégressif¹⁷. Le reste à charge est supporté par la structure et/ou par la différence payée par les clients solidaires.
- Les paniers proposés par une structure associative :
 - o L'épicerie Episol (à Grenoble) propose un système pratique de tarification différenciée entre les adhérents en fonction de leur quotient familial. Ainsi, par exemple, le panier coûte 4,5 euros pour les QF inférieurs à 350 euros, 6 euros entre 350 et 650 euros, 8 euros entre 650 et 900 euros, et 10 euros pour ceux ayant un QF supérieur à 900 euros par mois
 - o Les Paniers Marseillais ont mis en place un système de double tarification permettant à une trentaine de familles accueillies par le Secours populaire de

¹⁷ Projet "AMAP Solidaire" Recueil d'expériences : Démarches de solidarité entre consommateurs en AMAP - Alliance PEC Isère, Septembre 2012

manger des produits bio et de qualités. Ainsi, Le panier leur coûte 3€ au lieu de 18€ (le reste à charge étant soutenu par le Secours populaire et les Paniers Marseillais).

Des initiatives peuvent s'adresser uniquement à des personnes en situation de précarité. C'est notamment le cas de certaines initiatives portées par des centres communaux ou CCAS/CIAS comme Les filets solidaires (Angers), initiative visant à « lutter contre la précarité, le gaspillage alimentaire et l'exclusion sociale », en proposant chaque semaine « des paniers de fruits et de légumes frais à des prix très abordables ». L'initiative s'adresse uniquement aux Angevins dont le quotient familial n'excède pas 800 € (environ le SMIC pour une personne seule) avec une participation financière différenciée selon ses ressources (de 2.60€ à 6.60€ maximum selon les revenus).¹⁸

Modèle économique des paniers solidaires

Il existe **plusieurs systèmes de tarification** pour les paniers solidaires, les principaux étant les suivants :

- Les bénéficiaires s'acquittent d'un pourcentage du prix du panier (30% par exemple) et le reste du montant est supporté par la structure porteuse du projet.
- Un prix dégressif est proposé en fonction de critères sociaux (reste à vivre, quotient familial). La mixité du public permet ainsi un équilibre économique en faisant supporter le coût des prix plus faibles aux clients « solidaires »

Le niveau du « prix solidaire » est fixé par la structure porteuse du projet, via un arbitrage entre ses moyens, le nombre de personnes qu'elle souhaite aider et le prix jugé « accessible et juste » par le ou les décideurs (dans le cas des AMAP, l'ensemble des adhérents). Le prix plancher est généralement situé entre 3€ et 6€, pour des paniers dont la valeur d'acquisition par la structure auprès du producteur est 3 à 4 fois supérieure.

La différence entre le **coût du panier** (incluant la rémunération du producteur¹⁹, les coûts de livraison et de distribution, la marge éventuelle et d'autres coûts associés) et **le prix payé par les adhérents qui bénéficient du prix solidaire** peut être supportée par une ou plusieurs entités :

- le producteur, qui peut accepter de baisser sa marge ou donner une partie de ses produits [rare]
- l'ensemble des adhérents, via une augmentation du prix du panier pour certains adhérents qui permet de compenser les paniers solidaires
- une partie des adhérents, via un « prix solidaire » plus élevé permettant de compenser les paniers moins chers, ou via un système de « paniers suspendus » (achat d'un panier pour quelqu'un d'autre sur base volontaire)
- l'association, CCAS, épicerie ou entreprise porteuse du projet, via des fonds publics ou privés ou des fonds propres issus d'autres activités plus lucratives

¹⁸ Les systèmes de tarification sociale dans les circuits courts alimentaires – Open Food, 2022

Focus sur les paniers solidaires du CCAS De Grenoble²⁰

Le **projet est né en 2009** au centre social Capuche en réaction au constat selon lequel les adultes et enfants en situation de précarité sont plus touchés par des pathologies liées à l'alimentation et dans la majorité des cas ne consomment pas les 400g de fruits et légumes par jour recommandés par le Programme national nutrition santé.

Ainsi, le **CCAS et le service promotion de la santé de la Ville de Grenoble se sont alliés à l'association Soli'gren** en vue de bâtir un projet pour combattre les inégalités alimentaires, renforcer le lien et la mixité sociale et favoriser le développement de l'agriculture locale.

L'action consiste en une **distribution hebdomadaire de paniers de 3,5 kg de fruits et légumes** par les centres sociaux du CCAS. Le prix du panier est déterminé selon le quotient familial du foyer bénéficiaire, selon la logique de clients solidaires et de clients aidés. Le dispositif est accompagné **d'actions de sensibilisation** : alimentation santé, atelier cuisine, échanges de recettes, rencontres et visites chez les producteurs... Les paniers sont confectionnés par les habitants eux-mêmes.

Après une première expérimentation, le projet a été **étendu aux 7 centres sociaux** du CCAS, entraînant une réflexion sur **l'adaptation de la tarification**. En 2011, le prix des paniers « aidés » varie de 4 à 7,50 euros (en fonction des revenus) et le prix des paniers « solidaires » s'élève à 9 euros.

Le programme affiche **des résultats intéressants²¹**. Les indicateurs de suivi en 2010 sont positifs concernant la montée en charge de la demande de paniers et le taux de renouvellement des inscriptions (75%). Les bénéficiaires des paniers aidés augmentent leur consommation de fruits et légumes. Les conseillers en économie sociale et familiale notent une meilleure lecture du lien santé-alimentation par les personnes, une prise de conscience par les bénéficiaires de la saisonnalité des fruits et légumes et de la production locale (agriculture raisonnée privilégiant les circuits courts).

Plusieurs **freins et limites** ont été observés, nécessitant d'adapter l'offre :

- le prix du panier reste trop élevé pour certaines familles qui rencontrent des difficultés pour payer le trimestre en avance ou qui ne souscrivent pas à l'abonnement
- le volume important de paniers souscrits génère un risque de dénaturation de la fonction du panier comme un support permettant la mise en place d'animations collectives.

Afin de garantir le succès des paniers solidaires, plusieurs **leviers** ont été identifiés outre la segmentation de la tarification :

- des facilités de paiement sont proposées, avec une gestion souple des difficultés de paiement rencontrées par les familles. En effet, le paiement par trimestre peut s'avérer problématique pour des familles n'ayant pas de chéquier.
- le nombre de paniers idéal par centre social est estimé à 40 maximum pour maintenir l'ambition d'adosser les ateliers de sensibilisation à la distribution des paniers.

²⁰ Paniers solidaires - UNCCAS

²¹ Ibid.

Plusieurs actions sont mises en place au sein des épiceries sociales et solidaires et des paniers solidaires afin d'intégrer la dimension nutritionnelle, dans une volonté de compenser les limites de l'aide alimentaire et en introduisant de nouvelles pratiques.

LES EFFETS OBSERVÉS SUR L'ALIMENTATION ET LA SANTÉ DES PUBLICS CIBLES

Dans la plupart des cas étudiés, **les épiceries sociales et solidaires ainsi que les paniers solidaires favoriseraient la consommation de fruits et légumes de qualité**, notamment lorsque les dispositifs d'aide alimentaire sont accompagnés d'activités ou d'ateliers pédagogiques d'accompagnement des pratiques alimentaires.

Une augmentation des achats de produits favorables à la santé

Premier constat, la documentation recensée dans le cadre de la réalisation de cette note confirme que **les produits proposés dans les épiceries sociales et solidaires et au sein des paniers solidaires sont de qualité supérieure aux produits proposés dans les systèmes d'aide alimentaire classiques** (davantage de produits frais, issus de l'agriculture biologique ou raisonnée, plus de légumineuses...).

Quelques études montrent par ailleurs une **augmentation de l'achat et de la consommation de produits favorables à la santé par les bénéficiaires, en volume et en fréquence**.

- Dans une étude²² portant sur le réabonnement aux paniers biologiques solidaires proposés en Pays-de Loire (les Paniers Bio Solidaires), les chercheurs montrent les adhérents déclarent des changements importants dans leurs comportements d'achat et leur consommation, en faveur d'une alimentation plus saine : **plus de fruits et légumes, plus de fait maison, davantage de produits biologiques ou écologiques**.
- L'évaluation portant sur le programme 30 000 Paniers du dispositif mis en place par le réseau Cocagne (*cf Fiche projet*) montre une transformation des pratiques alimentaires marquée par une consommation plus fréquente de légumes et de produits issus de l'agriculture biologique. En particulier, les auteurs suggèrent une **augmentation de la consommation quotidienne de légumes frais** chez les bénéficiaires : 94% des bénéficiaires des Paniers solidaires affirment que le panier permet de découvrir de nouveaux légumes ; 65% des bénéficiaires des épiceries consomment des légumes frais quotidiennement, alors qu'ils n'étaient que 46% avant d'intégrer le programme.

L'augmentation du volume et de la fréquence de la consommation de produits frais a par ailleurs **un effet bénéfique sur les autres membres du foyer du bénéficiaire**. Ainsi l'étude réalisée sur le dispositif 30 000 paniers solidaires suggère que l'augmentation de produits frais s'étend aux proches des bénéficiaires (famille, voisins, amis) entraînant une transformation générale

²² Magali Jara, Ivan Dufeu et Laurent Le Grel, Le réabonnement à un système de paniers : le cas des produits biologiques solidaires, décision Marketing n°100, Déc 2020, pages 97 à 116

des goûts : parmi les bénéficiaires vivant avec d'autres personnes, 72% affirment que leurs proches aiment de plus en plus les légumes grâce aux paniers.

Des dispositifs qui peinent à toucher les publics les plus éloignés d'une alimentation favorable à la santé, et/ou à inscrire des changements de comportements durables

Plusieurs enseignements mis en avant dans les études menées sur les changements de comportements alimentaires des bénéficiaires de ces actions montrent des limites concernant la capacité de ces dispositifs à atteindre les publics les plus éloignés d'une alimentation favorable à la santé, et à inscrire les changements de comportements observés dans des pratiques d'achat et de consommation pérenne.

D'abord, ces dispositifs **peinent à bénéficier aux publics les plus précaires**. Les produits biologiques ou d'agriculture raisonnée qui peuvent être proposés en épicerie ou au sein des paniers solidaires sont certes moins chers que dans la grande distribution, mais demeurent plus chers qu'un panier de produits d'entrée de gamme et/ou issus de l'agriculture conventionnelle ou provenant des banques alimentaires. L'accès aux produits biologiques ou d'agriculture raisonnée reste difficile pour les catégories les plus économiquement fragilisées, qui, de fait, en sont exclues. L'équilibre semble difficile à atteindre entre un modèle économique viable et un prix raisonnable pour les publics les plus précaires. Les projets semblables au programme Uniterres ne touchent finalement que peu de personnes et rarement les plus précaires, en grande insécurité alimentaire²³. Rappelons que ces dispositifs s'adressent à des publics pouvant cuisiner au sein du foyer et ne sont donc pas conçus pour les grands exclus qui sont alors orientés vers les aides d'urgence et les bons d'achat.

Par ailleurs, la recherche-intervention menée sur Uniterres dans les épiceries adhérentes au réseau ANDES a montré que l'augmentation des achats des produits qualitatifs proposés a été **surtout valorisée et saisie par des personnes qui avaient déjà des pratiques culinaires et consommation en frais, mais qui ne pouvaient plus faute de moyen suffisants**²⁴.

Enfin, les dispositifs peuvent se heurter à **la difficulté de fidélisation des adhérents**. Cette difficulté ne s'explique pas seulement par le fonctionnement des dispositifs, dont l'accès peut être soumis à une temporalité et des critères socio-économiques définis. Dans un travail de recherche portant sur le réabonnement aux paniers biologiques solidaires proposés en Pays de Loire (les Paniers Bio Solidaires), les chercheurs ont observé un fort renouvellement des adhérents. **La satisfaction vis-à-vis du dispositif ou les changements d'habitudes alimentaires n'ont pas suffi à ancrer la fidélité aux paniers solidaires**. Cette fidélisation doit s'appuyer sur un engagement fort des abonnés, à construire via des démarches d'implication des abonnés dans les décisions liées au choix des produits par exemple, de partage de valeur, de cohésion au sein d'une communauté d'adhérents²⁵.

23 Alexandrine Lapoutte, Clara Lohier-Fanchini, Séverine Saleilles. De l'aide à la justice alimentaire : Etude d'un partenariat entre Biocoop et des épiceries sociales et solidaires. combes-joret monique; Lethielleux Laëtitia. L'exemplarité dans l'économie sociale et solidaire : initiatives inspirantes et modèles novateurs, EPURE - Presses Universitaires de Reims, p. 271-301, 2020, 978-2-37496-104-0. ffhalshs-02556609

24 M.Dubois de Labarre, C.Crenn, A-H.Delavigne, K.Montagne, F.Précigout, I. Téchoueyres, Rapport de recherche interventionnelle ECOALES – Uniterres dans les épiceries sociales adhérentes à ANDES entre 2012 et 2015

25 25 Magali Jara, Ivan Dufeu et Laurent Le Grel (2020), op cit.

Si les personnes modestes, comme le reste de la population, sont en demande d'une alimentation durable et de qualité, il existe toutefois un écart (value-action gap) entre les attitudes et les pratiques constatées. La théorie de l'écart de valeur action conceptualise la différence entre les attitudes positives (ou valeurs affichées) et l'action comportementale concrète qui ne correspondent pas toujours. La perception positive de certains produits durables par les personnes concernées et la volonté exprimée de modifier les pratiques alimentaires ne se soldent pas toujours par des achats ou par une augmentation des achats de ces produits. Cet écart entre les déclarations et les achats effectifs ne peut s'expliquer uniquement par des facteurs liés aux valeurs personnelles. Ici, la raison de cet écart tient en une série d'obstacles de trois natures : les facteurs économiques (revenu, prix) ; les obstacles culturels et symboliques (connaissances, valeurs, goûts, entourage) ; et les enjeux liés à l'environnement alimentaire, c'est-à-dire la structure de l'offre alimentaire sur le territoire et les circonstances de l'achat, la préparation et la consommation de la nourriture.²⁶ De plus, le revenu joue sur le taux d'équipement des foyers, ce qui influence la capacité mais aussi le plaisir à cuisiner des produits frais ainsi qu'à gagner du temps. Par ailleurs, la pauvreté étant multidimensionnelle, ses effets indirects multiples peuvent contraindre les populations modestes de plusieurs façons : aller chercher un panier hebdomadaire dans un lieu précis sans pouvoir choisir les aliments peut représenter un coût logistique et économique trop important malgré des prix attractifs.

Des effets sur la santé peu étudiés

A notre connaissance, peu d'articles ou d'évaluation de dispositifs se sont focalisés sur l'impact des épiceries sociales et des paniers solidaires sur l'évolution de la santé des bénéficiaires.

Relevons que l'augmentation de la consommation de fruits et légumes, fruits à coque sans sel ajouté, légumineuses ou encore légumes secs favorisée par les épiceries ou les paniers solidaires entre en **adéquation avec les recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS) qui a pour objectif l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population**. Ainsi, une orientation vers ces produits par le personnel encadrant de l'épicerie entraînant des achats effectivement tournés vers ces produits peut avoir des effets bénéfiques sur la santé des personnes concernées.

Au sein du programme Uniterres, certains bénéficiaires atteints de maladies (parfois en lien direct avec la « fracture alimentaire » et les inégalités sociales de santé qui en découlent) témoignent de **l'intérêt de l'accès aux fruits et légumes proposé par l'épicerie, en ce que cela leur permet de suivre un régime alimentaire prescrit dans la stabilisation de leurs pathologies** (le diabète par exemple).

²⁶ Charlie Brocard, Mathieu Saujot, Laura Brimont (Iddri), Sophie Dubuisson-Quellier (Iddri, SciencesPo-CNRS), Pratiques alimentaires durables : un autre regard sur et avec les personnes modestes, février 2022

LES FREINS ET LEVIERS POUR L'ACCESSIBILITE AUX PANIERS ET AUX EPICERIES SOLIDAIRES

FREINS ET LIMITES DES DISPOSITIFS PANIERS ET EPICERIES SOLIDAIRES

Les documents analysés font émerger plusieurs limites et freins au déploiement des dispositifs ou à leur impact sur l'adoption de comportements alimentaires favorables à la santé. Ces freins sont d'ordre économique, pratique, organisationnels ou psycho-sociaux.

Les freins économiques pour les personnes et les structures

Des difficultés à toucher les publics **les plus précaires et les publics les plus éloignés « sociologiquement » d'une alimentation favorable à la santé : ceux-ci ne sont pas ou peu touchés** par les dispositifs de paniers solidaires qui, malgré une tarification dégressive ou solidaire pratiquent parfois des prix plus élevés qu'en magasin (Hard Discount par exemple). Par ailleurs, plusieurs catégories de publics ne sont pas touchées par les paniers ou épiceries solidaires : les publics les plus marginalisés (sans domicile), en situation de non recours aux droits ou en situation irrégulière ainsi que les publics pour lesquels une telle offre n'existe pas sur leur territoire.

Une **fragilité économique des structures porteuses des projets** liée :

- A la **dépendance aux subventions** (publiques ou privés). Celles-ci apparaissent souvent nécessaires pour permettre l'accès à une alimentation saine et durable à des personnes en situation de précarité et soutenir l'activité de l'agriculteur parfois également en situation de difficulté économique.
- A la **dépendance aux dons de denrées ou aux coûts** (fluctuants) de l'alimentation ou aux banques alimentaires
- A la **dépendance au bénévolat** : le fonctionnement des épiceries sociales repose principalement sur les bénévoles, certaines d'ailleurs ne comptant aucun salarié. Cette caractéristique commune aux épiceries sociales et/ou solidaires engendre des problématiques de formation en termes de gestion logistique (gestion des stocks, des approvisionnement, étiquetage, mise en place de systèmes de paiement parfois différenciés) mais aussi d'accueil, d'accompagnement pouvant impacter le bon fonctionnement. A cela s'ajoute la difficulté de mobiliser les bénévoles sur la durée et sur des plages de temps importantes. De plus, le départ de certaines personnes ressources sur

lesquelles reposait la bonne marche de l'épicerie peut complètement fragiliser et déséquilibrer le fonctionnement du dispositif.²⁷

Des **difficultés d'approvisionnement** :

- Certaines épiceries rencontrent des **difficultés logistiques et organisationnelles pour récupérer les produits auprès des enseignes partenaires.**
- Des **logiques concurrentielles** peuvent émerger entre différentes épiceries ou paniers solidaires sur un territoire qui souhaitent conserver l'exclusivité d'un partenariat avec une enseigne alimentaire ou s'approvisionner auprès des agriculteurs locaux, limités dans leur nombre et productions.

Les freins psycho sociaux à l'adhésion à un dispositif de paniers

Si le prix constitue un frein majeur à l'accès à une alimentation favorable à la santé, ce n'est pas la seule variable à prendre en compte : **les facteurs culturels ou sociaux constituent des freins importants à l'adoption de comportement d'achats privilégiant des produits favorables à la santé.**

Dans une étude de Patrick Mundler portant sur le prix de 7 paniers AMAP de la région Rhône Alpes réalisée en 2013²⁸, l'auteur concluait que les principales difficultés rencontrées par les AMAP pour s'ouvrir à des milieux sociaux variés s'expliquent plus par **des barrières sociologiques qu'économiques.** Catherine Darrot et Noel Julien font le même constat dans une recherche-action SOLALTER menée en Bretagne entre 2012 et 2015²⁹. Les chercheurs s'interrogent sur la manière dont les initiatives de solidarités alimentaires permettent un accès à l'alimentation de qualité pour tous sur le territoire breton. Pour se faire, 43 initiatives bretonnes ont été enquêtées (groupements d'achat, jardins collectifs, épiceries, paniers solidaires...) au croisement des problématiques de l'aide alimentaire et de la relocalisation de l'approvisionnement alimentaire. Si les chercheurs constatent une forte croissance du nombre de dynamiques collectives favorisant les systèmes alimentaires territorialisés et circuits courts, ils relèvent aussi une surreprésentation des populations « aisées ». Cette surreprésentation s'explique selon eux par des **freins sociologiques, des représentations sociales stéréotypées de ces systèmes alternatifs et une insuffisante prise en compte des besoins sociaux des publics bénéficiaires.** Ces problématiques sont par ailleurs fréquemment évoquées dans les facteurs de pérennisation des initiatives.

²⁷ Étude qualitative sur les épiceries sociales et/ou solidaires – Rapport final – Mars 2017 – DGCS
<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/184000488.pdf>

²⁸ Patrick Mundler, « Le prix des paniers est-il un frein à l'ouverture sociale des AMAP ? Une analyse des prix dans sept AMAP de la Région Rhône-Alpes », *Économie rurale* [En ligne], 336 | juillet-août 2013, mis en ligne le 15 juillet 2015, consulté le 23 janvier 2023. URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/3983> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/economierurale.3983>

²⁹ Catherine Darrot and Julien Noel, "Vers des solidarités alimentaires territorialisées... Retour sur la recherche-action SOLALTER menée en Bretagne", *Anthropology of food* [Online], Online since 27 February 2018, connection on 06 January 2023. URL: <http://journals.openedition.org/aof/8271>

Dans l'hypothèse de paniers durables accessibles financièrement, se pose la question de leur accessibilité sur le plan socioculturel. Les barrières symboliques demeurent fondamentales pour ces publics. Elles se matérialisent par des discours du type « ce n'est pas pour moi », ou « cela ne m'intéresse pas », signes d'une distanciation sociale volontaire ou subie.³⁰

Les freins liés au fonctionnement des dispositifs : des dispositifs contraignants

- Les **contraintes liées à l'organisation logistique induite pour les ménages qui s'approvisionnent dans les épicerie ou via les paniers solidaires : nécessité de se déplacer dans le point de vente ou de distribution des paniers sur un créneau délimité dans le temps (faible amplitude horaire), nécessité d'anticipation des commandes** (engagement à l'année, nouvelle gestion dans l'organisation des courses du foyer) peuvent freiner le déploiement et la durée d'engagement des bénéficiaires. L'engagement est long, les personnes ne disposent pas du choix des produits et parfois ne reçoivent pas assez d'informations sur la provenance, sur la façon de les cuisiner (même si de plus en plus de dispositifs de paniers mettent en place un processus d'accompagnement visant à rassurer et échanger).
- Les usagers des dispositifs sont attachés à la **variété de l'offre de produits** qu'ils ont l'habitude de trouver dans les lieux d'approvisionnement classiques (les bénéficiaires ne comprennent pas l'absence de certains produits en fonction des saisons par exemple). Ces contraintes se retrouvent dans les deux types de dispositifs :
 - o Les épicerie sociale n'ont pas toutes une grande diversité de marques ou de produits (ce qui suppose de compléter par d'autres courses).
 - o Pour les paniers, la contrainte est encore plus forte selon les saisons et les régions. Certains produits peuvent se retrouver dans la composition du paniers plusieurs semaines d'affilées.
- Les épicerie sociale et/ou solidaires visant un public ciblé, elles supposent d'avoir rencontré un professionnel et d'avoir été orienté. Certaines personnes en situation de vulnérabilité passent entre « les mailles du filet ».

Les freins liés à l'accueil et l'accompagnement

Au sein d'un même réseau, les effets sur les comportements des bénéficiaires dépendent des politiques de mises en œuvre, de la formation, de l'adhésion, de l'implication et de l'engagement des bénévoles et des professionnels en charge de ces dispositifs et en interaction avec le public bénéficiaire : pour Isabelle Téchoueyres, « les chercheurs ont pu voir combien les bénévoles encadrant les moments de vente, étant à l'interface entre les produits et les clients, détiennent un rôle très important. Ils pouvaient – et peuvent - ainsi **se montrer incitatifs, mais aussi souvent dissuasifs, s'ils n'étaient pas en mesure de communiquer sur les valeurs** d'Uniterres **ou de transmettre des connaissances sur les produits**. Il a donc paru nécessaire d'y remédier. »³¹

30 Charlie Brocard, Mathieu Saujot, Laura Brimont (Iddri), Sophie Dubuisson-Quellier (Iddri, SciencesPo-CNRS), Pratiques alimentaires durables : un autre regard sur et avec les personnes modestes, février 2022

31 Isabelle Téchoueyres, Réflexions à partir de la recherche interventionnelle ECOALES-Uniterres : accès à une alimentation en circuit court de proximité dans l'aide alimentaire, Dans Forum 2018/1 (n° 153), pages 35 à 43

Des relations descendantes, des jugements de valeurs, ou encore des propos « moralisateurs » peuvent entretenir **une relation asymétrique de domination, un sentiment de stigmatisation et d'atteinte à la dignité, avec pour conséquence des refus d'achat de produits favorables à la santé** de la part des bénéficiaires.

L'ajustement des prix ne doit pas constituer l'unique réponse en faveur de l'ouverture des systèmes alternatifs à une population en situation de précarité alimentaire. Afin de démocratiser l'accès aux nouveaux systèmes d'approvisionnement, il faut associer au levier de la tarification réduite **un accompagnement social, une éducation à l'alimentation, une adaptation des modes de fonctionnement** adaptés aux publics précaires.

La formation des salariés et bénévoles est à ce titre essentielle pour qu'ils soient en mesure de délivrer des conseils relatifs à l'équilibre et à la diversité alimentaire dans une posture ouverte et d'échange et éviter l'écueil d'une posture qui risque d'être perçue comme moralisatrice.

LEVIERS POUR UNE MODIFICATION EFFECTIVE DES COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES

Plusieurs leviers permettent de faciliter l'adhésion des personnes aux dispositifs solidaires, dans la durée, et favorisent ainsi l'adoption de comportements favorables à la santé. Parmi les leviers étudiés, on retient principalement les activités complémentaires à l'offre sur le prix, les modalités de participation des personnes concernées et l'inscription du projet dans une logique partenariale territoriale.

Agir au-delà du prix : les actions de sensibilisation et d'accompagnement

Au-delà du prix, les dispositifs solidaires, et particulièrement les épiceries sociales, proposent un accompagnement social individuel et des actions collectives, afin d'avoir un impact plus fort sur les comportements alimentaires, la santé globale des personnes et la sensibilisation aux enjeux de durabilité.

- Des actions de **sensibilisation aux réalités agricoles à destination des professionnels et bénévoles** visant à les outiller pour mieux présenter les valeurs de l'épicerie sociales et solidaire et le choix des produits proposés ou absents des rayons
- Des **visites d'exploitations agricoles** visant à accroître l'intérêt des publics, la considération portée aux agriculteurs et à leurs productions
- Des **conseils en matière de préparation culinaire** : proposition de recettes, ateliers collectifs, présence d'un « expert » au sein des rayons de l'épicerie sociale et solidaire...
- **L'élaboration de fiches recettes** par les usagers
- Des **ateliers cuisine** permettant aux usagers d'apprendre à cuisiner des légumes qu'ils n'ont pas l'habitude de consommer
- Des **moments de convivialité** permettant aux usagers d'échanger sur leurs habitudes et pratiques alimentaires (repas, goûters, tables rondes, « soupe aux cailloux », discosoupe, etc)

- Des **concours de recettes ou de plats** préparés avec les produits du panier ou de l'épicerie
- Des **partenariats avec des associations ou des centres sociaux** fréquentés par les publics précaires
- Des **partenariats avec des acteurs culturels** pour mobiliser sur d'autres sujets

L'importance de la participation active des bénéficiaires

La recherche action en lien avec le programme Uniterres au sein des épiceries ANDES montre comment les modalités d'accueil des clients peuvent entretenir une relation asymétrique « d'assistantat », freinant la modification des pratiques alimentaires, ou au contraire positionner le bénéficiaire comme agent autonome et responsable.

Plusieurs leviers sont identifiés pour favoriser l'empowerment des bénéficiaires ;

- **le caractère payant**, qui favorise la rupture avec une position vécue comme dégradante ou stigmatisante assignée aux bénéficiaires de l'aide alimentaire
- La **formation des équipes professionnelles et bénévoles** afin :
 - o d'améliorer des conditions d'accueils des bénéficiaires,
 - o de les outiller pour présenter les produits proposés par les agriculteurs locaux dans une logique de durabilité.
- **l'accompagnement dans la transformation des pratiques alimentaires** au travers d'un travail pédagogique sur les produits, leur utilisation dans des recettes
- la **valorisation des savoir-faire** de chacun au travers de la mise en place de temps d'échanges de partage de savoirs faire entre les bénéficiaires
- **la participation active des bénéficiaires au fonctionnement de la structure** : au sein des réseaux coopératifs par exemple) ou à la construction des ateliers pédagogiques
 - o Mettre en place d'une boîte à suggestions, de sondages auprès des adhérents, de points d'information collectifs, de moments de convivialité (café-causerie, soirée des membres...).
 - o Développer l'engagement bénévole des bénéficiaires, pour valoriser leurs compétences, leurs aptitudes sociales, leur confiance en soi, et la modification des pratiques alimentaires.
 - o Associer les bénéficiaires à la construction des ateliers ou les inviter à participer aux réseaux coopératifs.

Privilégier la praticité et la souplesse de l'offre

Outre la prise en compte de l'accessibilité économique, l'accès des personnes en situation de précarité aux épiceries et paniers solidaires suppose aussi de **travailler à une offre accessible pour le bénéficiaire d'un point de vue organisationnel, en adéquation avec ses possibilités et contraintes quotidiennes** :

- Privilégier des **lieux facilement accessibles** pour les publics ciblés qu'il s'agisse de l'épicerie ou du point de collecte des paniers solidaires. Ainsi, certains paniers solidaires proposent de livrer les paniers à l'université pour les étudiants par exemple
- **Adapter les horaires** aux contraintes des ménages, travailler à une amplitude d'ouverture ou de collecte la plus étendue possible

- Favoriser **une gestion financière souple**, en autorisant les retards de paiement et en proposant des facilités de paiement, à l'image de ce qui se pratique au sein du CCAS de Grenoble ou en facilitant le retrait du panier « sans contrôle » (juste noter le passage)

Limitier les effets de concurrence sur les approvisionnements en développant des partenariats

Les épiceries et les paniers solidaires mettent en place des **partenariats pour leur approvisionnement**. Afin de dépasser les logiques de dépendance ou de concurrence entre les structures, des initiatives se développent :

- Le projet Biovrac (*cf fiche projet*) est particulièrement intéressant dans la manière dont est pensée la relation partenariale entre Biocoop et le GESRA (Groupement des Épiceries Sociales et Solidaires Rhône-Alpes Auvergne). Selon les auteurs de l'étude³², le projet dépasse une simple relation de mécénat pour s'inscrire véritablement dans une forme de « partenariat socialement innovant ». La rupture avec les relations descendantes constatées dans le système classique d'aide alimentaire est facilitée par un alignement stratégique des partenaires, qui partagent des valeurs communes et le constat du lien étroit entre nutrition et santé. La forte asymétrie de pouvoir liée à la taille respective des structures est atténuée grâce à **un partenariat comprenant différents niveaux : chaque épicerie est marrainée par la Biocoop la plus proche** et le GESRA est en relation régulière avec l'association des Biocoop Lyonnaise. Ces deux échelons permettent de mettre en œuvre les actions du projet et de **s'adapter aux spécificités locales et des deux structures**. Enfin, **la volonté de réciprocité et d'échange est au cœur du partenariat**.
- Les réseaux et regroupements d'épiceries sociales et solidaires (ex : Groupement des Epiceries Sociales et Solidaires Rhône-Alpes Auvergne, ANDES qui rassemble plus de 515 épiceries solidaires, l'Union Nationale des Groupements des épiceries Sociales et Solidaires...) peuvent porter des partenariats régionaux ou nationaux dont peuvent bénéficier leurs épiceries sociales adhérentes, sans risque de concurrence entre elles (à condition que les réseaux ne soient pas en concurrence les uns avec les autres)
- **Le rôle des médiateurs** entre épiceries et producteurs favorise l'interconnaissance et la compréhension mutuelle des enjeux et contraintes. Un poste peut être créé au sein d'un programme (*cf Uniterres*) ou via des plateformes favorisant le lien entre producteurs et épiceries (*cf encadré SOLAAL*).

Impliquer les collectivités territoriales

L'implication des collectivités territoriales apparaît décisive pour donner de la cohérence et pérenniser les initiatives solidaires. Différentes collectivités peuvent agir à différents niveaux. On peut retenir comme leviers principaux :

³² Alexandrine Lapoutte, Clara Lohier-Fanchini, Séverine Saleilles. De l'aide à la justice alimentaire : Etude d'un partenariat entre Biocoop et des épiceries sociales et solidaires. combes-joret monique; Lethielleux Laëtitia. L'exemplarité dans l'économie sociale et solidaire : initiatives inspirantes et modèles novateurs, EPURE - Presses Universitaires de Reims, p. 271-301, 2020, 978-2-37496-104-0. fhalshs-02556609

- mise à disposition de locaux pour les distributions ou les épiceries, lieux de stockage, salles de réunions
- mise en lien avec les producteurs locaux (via le PAT – voir ci-dessous, la chambre d'agriculture, les fournisseurs de restauration collective)
- soutien financier pour l'équipement et l'investissement : chambre froide, camion de transport, frigos
- soutien financier pour le fonctionnement : rémunération des travailleurs sociaux ou des logisticiens en charge des projets, des conseillers en économie sociale et familiale, etc
- soutien financier pour financer la différence entre le coût du panier et le prix solidaire : prise en charge de la différence
- orientation des publics vers l'épicerie ou les paniers, information, mise en lien entre les acteurs de l'alimentation et les acteurs sociaux, communication sur les outils communaux via l'affichage ou les flyers sur les lieux et horaires d'ouvertures et sur les conditions d'accès au tarif solidaire
- faciliter l'accès aux droits et à d'autres activités pour les personnes en situation de précarité qui entrent dans ces dispositifs

Les Projets alimentaires territoriaux (PAT) peuvent être les lieux où s'élaborent de nouveaux projets de paniers solidaires ou d'épiceries, en cohérence avec la production locale et l'existant en matière d'offre alimentaire. Les PAT sont des lieux fédérateurs où s'élabore la politique alimentaire territoriale, en mêlant élus, services, associations, producteurs et transformateurs. Jusqu'ici peu investis sur le champ social, ils sont néanmoins un espace à investir pour les porteurs de projets alimentaires solidaires. Les CCAS, rompus aux exercices de ciblage, orientation et définition des critères des publics, pourraient transmettre leurs savoir et enseignements aux acteurs associatifs qui prennent en charge ces sujets.

PERSPECTIVES

L'accès à une alimentation favorable à la santé via des dispositifs de prix réduits ou tarifs différenciés est développé au travers d'une multitude de projets mais fait peu l'objet de travaux d'études ou d'évaluation. Plusieurs enjeux et perspectives sont identifiées :

- Un enjeu d'évaluation et de capitalisation sur les expériences existantes alors qu'il y a peu de connaissances scientifiques, notamment :
 - o sur les approches en termes de prix différenciés, qui apparaissent comme un angle intéressant pour traduire l'ambition d'universalisme proportionné. Des études comparatives prix réduits / prix différenciés sur l'impact sur la sécurité et l'équilibre alimentaires pourraient être menées pour éclairer l'actions des acteurs privés et publics.
 - o Sur les initiatives sectorielles (paniers solidaires à destination des étudiants)
- Un besoin d'animer le partage d'expérience, de connaissance et de bonnes pratiques sur les initiatives existantes.

- Un besoin de soutenir les projets « alternatifs » à l'aide alimentaire classique et porteurs de transformation type Appui, VRAC, SOLAAL, Réseau Cocagne qui montrent des résultats intéressants au travers de :
 - o Financements des actions
 - o Appui dans le conventionnement pour faciliter l'approvisionnement
- Un enjeu d'adaptation de l'offre aux publics les plus éloignés d'une alimentation favorable à la santé, notamment les publics précaires : tester un tarif « ultra social » à l'épicerie ou aux paniers solidaires, conditionner le financement des initiatives à une part de personnes précaires
- Un enjeu de promotion du lien entre santé et capacité d'agir des personnes concernées : proposer aux acteurs des interventions de promotion de l'alimentation équilibrée et d'empowerment validées (probantes) et évaluer les effets produits sur les comportements alimentaires.

En lien avec le comité de pilotage des travaux menés à la demande de l'INCa, plusieurs perspectives concernant des travaux de recherche ou d'expérimentation ont été identifiées. Le tableau ci-dessous les reprend par grandes thématiques.

Approfondir la compréhension des dispositifs et de leur fonctionnement
Mieux caractériser les conditions sociologiques, psychologiques et physiques d'accès à une alimentation de qualité
Analyse du modèle économique des épiceries sociales et mixtes
Mieux caractériser les modalités pratiques de mise en œuvre pour en évaluer les effets
Diffuser / animer les modalités de mise en œuvre de systèmes mixtes (par ex carte avec prix différenciés) qui sont logistiquement complexes (ANDES?)
Evaluer la part de ces "paniers solidaires" dans l'alimentation des foyers concernés. Identifier qui est concerné, pendant combien de temps. D'une façon plus générale, nous manquons de données quantitatives sur différentes formes d'aide alimentaire (pour les épiceries sociales, cela reste de l'aide alimentaire classique) : qui est concerné, combien de temps, cela représente quelle part de leur alimentation, quelle est la qualité nutritionnelle et environnementale de ces dons... ?
Approfondir la compréhension des effets et de leurs leviers
Étude qualitative sur l'impact des comportements des personnels impliqués dans la distribution
Étude de l'influence de la réduction des prix ou de la différenciation des prix pour l'accès à une alimentation favorable à la santé en fonction des catégories de personnes
Étudier l'impact des prix libres par rapport à des prix dégressifs sur critères (système de "confiance")
Quels produits cibler de manière privilégiée pour plus d'impact ?
Tarifcation différenciée dans la restauration collective
Intégrer la question du repas à 1 € pour les étudiants (crous)
Évaluer les effets sur l'alimentation de la tarification sociale dans les cantines scolaires ou dans les restaurants d'entreprise
Tester le couplage prix différenciés /actions de sensibilisation
Mettre en place un programme de recherche interventionnelle mêlant prix différenciés et intervention de promotion de l'alimentation équilibrée
Étude qualitative sur les modalités de l'animation (ateliers): quid du positionnement sur un continuum qui va de la libre proposition à l'injonction plus ou moins importante.

Couplage réduction/différenciation des prix et sensibilisation/communication : comment améliorer l'impact de ces politiques
Tester de nouvelles modalités
Tester des modalités d'auto-attribution aidée de tarifs
Expérimentations autour de la livraison à domicile de paniers ou plats (Deliv'rue - Montpellier)
Grande distribution
Politique de prix de la GMS dans un contexte d'inflation/ prix faibles pour produits du quotidien
Impact sur la santé des politiques de prix sur les fruits et légumes et des projets antigaspi de la grande distribution
Tester la mise en œuvre d'une politique de prix fixes sur certains biens de première nécessité.
Analyser les politiques de prix de la grande distribution (les 10 fruits et légumes à 1 euros, le panier de la semaine à "prix coutant") qui fleurissent actuellement

ANNEXES BIBLIOGRAPHIQUES

Action Contre la Faim, Evaluation Participative, Essaimage du projet « Paniers Bio Solidaires », (2022), https://lespaniersmarseillais.org/files/PaniersLeveque_20220512_PPT_PAMA_VF_20210623160408_20220531152731.pdf

Agence PHARE, Reguer-Petit M., Monfort M., Cathelineau F, « Evaluation d'impact social du programme 30 000 Paniers Solidaires – réseau Cocagne » par l'agence Phare

ANDES, Qu'est-ce qu'une épicerie solidaire mixte ? - (andes-france.com)

ANDES, Etude d'impact des épiceries du réseau ANDES, (2021), lien : <https://drive.google.com/file/d/18U5N6Flu8CbxRoh1Q4gWF9YTQAH8U0TT/view>

ANSA, « Diagnostic de la précarité alimentaire en Ile-de-France : La logistique de l'aide alimentaire en Ile-de-France », 2023, publication prévue en mars 2023

ASDO, « Étude qualitative sur les épiceries sociales et/ou solidaires (concept et fonctionnement) » pour la DGCS, (2017), lien : https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/184000488.pdf

Combes-joret M., Lethielleux L., « L'exemplarité dans l'économie sociale et solidaire : initiatives inspirantes et modèles novateurs », EPURE - Presses Universitaires de Reims, p. 271-301, 2020, 978-2-37496-104-0. ffhalshs-02556609

Banque Alimentaire, « Guide pratiques des épiceries sociales et solidaires (2018) », lien : <https://www.banquealimentaire.org/sites/default/files/2019-07/Guide%20pratique%20Banques%20Alimentaires.pdf>

Brocard C., Saujot M., Brimont L. (Iddri), Dubuisson-Quellier S. (Iddri, SciencesPo-CNRS), « Pratiques alimentaires durables : un autre regard sur et avec les personnes modestes », février 2022

Darrot C. et Julien Noel J., « Vers des solidarités alimentaires territorialisées... Retour sur la recherche-action SOLALTER menée en Bretagne », Anthropology of food [Online], Online since 27 February 2018, connection on 06 January 2023. lien : <http://journals.openedition.org/aof/8271>

Dubois de Labarre M., Crenn C., Delavigne A-H, K.Montagne, Précigout F., Téchoueyres I., « Rapport de recherche interventionnelle ECOALES – Uniterres dans les épiceries sociales adhérentes à ANDES entre 2012 et 2015 »

Episol, Qui sommes-nous ? <https://episol.fr/qui-sommes-nous/>

Jara M., Dufeu I. et Le Grel L., « Le réabonnement à un système de paniers : le cas des produits biologiques solidaires », décision Marketing n°100, Déc 2020, pages 97 à 116

Lapoutte A., Lohier-Fanchini C., Saleilles S. « De l'aide à la justice alimentaire : Etude d'un partenariat entre Biocoop et des épiceries sociales et solidaires », 2017

Mundler. P, « Le prix des paniers est-il un frein à l'ouverture sociale des AMAP ? Une analyse des prix dans sept AMAP de la Région Rhône-Alpes », Économie rurale [En ligne], 336 | juillet-août 2013

Nicolini L., Julien Milanesi J., « Alimentation bio : les dispositifs d'accessibilité par les prix. », Colloque international " La renaissance rurale d'un siècle à l'autre ? ", May 2016, Toulouse, France. ffhals01544742f

Noel J. et Darrot C., « Huit initiatives bretonnes d'agriculture urbaine solidaire : quelles formes de justice et de démocratie alimentaire ? », Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Hors-série 31 | septembre 2018, mis en ligne le 05 septembre 2018, consulté le 29 janvier 2023. <http://journals.openedition.org/vertigo/21209>

Open Food, « Les systèmes de tarification sociale dans les circuits courts alimentaires », 2022 lien : <https://www.openfoodfrance.org/2022/11/04/publication-du-rapport-sur-la-tarification-sociale-dans-les-circuits-courts-alimentaires-partenariat-avec-la-mairie-de-paris/>

Paturel D., Carimentrand A., « Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire ? » RIODD 2016, Jul 2016, Saint-Étienne, France. ff10.3917/ror.131.0043ff. ffhals-0134997

Pominville-Racette M., « Les impacts d'une démarche d'empowerment sur la pauvreté : étude de cas de l'épicerie solidaire de Rosemont » mémoire de sociologie, mars 2018

UNCCAS, Paniers solidaires du CCAS de Grenoble, lien : https://www.unccas.org/paniers-solidaires#.Y_T9bS-ZM2x

SOLAAL, rapport d'activité, 2021,
lien : https://cdn.solaal.org/wp-content/uploads/2022/09/Rapport_dactivites_2021.pdf

Téchoueyres I., "Réflexions à partir de la recherche interventionnelle ECOALES-Uniterres : accès à une alimentation en circuit court de proximité dans l'aide alimentaire, Dans Forum 2018/1 (n° 153), pages 35 à 43

UNITERRES DANS LES EPICERIES SOCIALES ADHERENTES ANDES

Projet porté par ANDES (Association Nationale du
Développement des Epiceries Solidaires).



FICHE PROJET

ORIGINE ET CONTEXTE

L'idée du projet est née en 2009 à la suite d'un double constat :

- Une augmentation du nombre d'agriculteurs en difficulté orientés vers l'aide alimentaire par la Mutualité Sociale et Agricole.
- L'absence de fruits et de légumes frais et de qualité au sein du réseau d'aide alimentaire.

En 2012, ANDES met en œuvre le programme Uniterres qui « vise à améliorer l'alimentation des ménages précaires sur les plans quantitatifs et qualitatifs tout en offrant à des agriculteurs fragilisés les moyens et le temps de pérenniser leur exploitation » (ANDES). L'objectif est alors de transformer l'aide alimentaire en faisant d'Uniterres un réel acteur économique local ainsi qu'un moyen de palier la sous-consommation de certains produits des populations en situation de précarité.

Le projet démarre en Poitou-Charentes, en Nouvelle Aquitaine et dans le Midi-Pyrénées. En juin 2015, le projet s'étend en Bretagne, puis en 2016 dans le Pays de la Loire. L'achat des produits aux agriculteurs a été permis grâce au CNES (crédit national des épicerie sociales) afin de palier à l'exclusion des épicerie des subventions du programme FEAD mis en place de 2014 à 2020. Ce fonds a été créé à la suite de la mobilisation des 729 épicerie concernées, notamment enclenchée par l'ANDES.

En 2018, le projet a finalement pris fin sur l'ensemble des territoires en de la perte de financements, en particulier ceux des partenaires privés. Ces derniers ont connu des changements de politique, et ont considéré que le prix d'achat des produits était trop élevé.

En région Occitanie, via le CNES et la subvention de la DRAAF, SAF-ANDES « poursuit » la logique d'Uniterres en soutenant financièrement les épicerie solidaires partenaires afin qu'elles puissent s'approvisionner en produits locaux de qualité et mettre en place des animations. Malheureusement, cette action n'a pas la même ampleur qu'Uniterres car les moyens financiers sont inférieurs. Les épicerie bénéficient aujourd'hui de moins de produits

OBJECTIFS

- Améliorer la qualité de l'alimentation des populations bénéficiaires de l'aide alimentaire
 - par un approvisionnement des épicerie sociales en fruits et légumes frais
 - par la promotion des habitudes alimentaires favorables à la santé via des actions de participation à des ateliers cuisine, tables d'hôtes, visites d'exploitations...
- Participer au développement de l'agriculture paysanne locale
- Renforcer le lien social entre producteurs et consommateurs
- Prévenir le gaspillage alimentaire.

DETAILS DE L'ACTION

Le principe d'Uniterres est de mettre en place un approvisionnement en circuit court des épiceries sociales et solidaires en achetant une partie de la production d'agriculteurs de proximité en situation de fragilité, pratiquant une agriculture locale biologique ou raisonnée.

- Les agriculteurs identifiés comme étant en difficulté (soit par la MSA, la chambre d'agriculture ou le bouche à oreille) intègrent le programme puis déterminent collectivement un type de produit et son prix pour l'année. Les producteurs peuvent compter sur cette ressource ainsi déterminée à l'avance.
- Les épiceries adhérentes au réseau ANDES précommandent les volumes et variétés souhaités pour chaque semaine de l'année à venir à partir d'une « liste de produit » établie par les agriculteurs auprès de l'ANDES.
- Les coordinateurs logistiques répartissent ces commandes auprès de maraichers, arboriculteurs et producteurs d'œufs de proximité.
- Les produits sont proposés dans les épiceries solidaires en libre-service aux bénéficiaires, à un prix ne dépassant pas 30% de leur valeur à l'achat. Ils sont livrés gratuitement chaque semaine aux épiceries par les coordinateurs logistiques de l'ANDES.

En décembre 2016, Uniterres approvisionnait 83 épiceries dans 4 régions avec les produits précommandés auprès de 208 agriculteurs (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Bretagne et Pays de la Loire).³³



INNOVATION/ ASPECT PROMETTEUR

- **Une meilleure prise en compte de la question de la dignité** des personnes en difficulté qui ne reçoivent plus du « surplus » de la société de consommation mais des produits frais, locaux et de bonne qualité nutritionnelle.
- **La création d'un dynamique globale de solidarité** entre bénéficiaires de l'aide alimentaire et agriculteurs en difficulté mais également avec des agriculteurs solidaires qui souhaitent rester dans le programme en conseillant et témoignant. Ce soutien mutuel permet de valoriser toutes les parties prenantes au projet en tant qu'acteur du changement.



RESULTATS OBSERVES

³³ Sandrine Edery, *Uniterres, L'AMAP de l'aide alimentaire*, Ambitions, décembre 2016

DISPOSITIF D'ÉVALUATION MIS EN PLACE

- Rapport recherche interventionnelle ECOALES (qui s'est déroulée de 2012 à 2015) à partir de l'action Uniterres portée par l'ANDES, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, coordonnée par Matthieu Duboys de Labarre, composée d'épidémiologistes, de sociologues, anthropologues, sciences de gestion et économistes³⁴.

EFFETS OBSERVÉS

EFFETS POSITIFS

Du côté de la demande :

- **Un meilleur accès aux Fruits et légumes** permettant notamment de suivre le régime alimentaire prescrit dans la stabilisation certaines pathologies (diabète par ex).
- **Une satisfaction et le sentiment de prendre soin de soi et des membres du foyer, en particulier pour les parents de jeunes enfants** n'ayant pas ou plus accès à une alimentation de qualité pour des raisons économique.
- **Un programme favorisant un processus d'empowerment** qui lui-même déboucherait, pour les personnes fréquentant les épiceries, à une modification des pratiques alimentaires.

Du côté de l'offre :

- **Un soutien économique des producteurs en difficulté**
 - Via une rémunération au « juste prix » négociée pour une année en associant producteurs et responsables du programme Uniterres.
 - Via un système de caution de l'ANDES auprès des banques pour les producteurs inscrits dans le programme Uniterres.
- Pour 1€ investi dans le programme UNITERRES, 1,68€ bénéficie à l'économie locale régionale contre 1,30€ pour le programme classique d'approvisionnement ANDES (sur un échantillon de 11 épiceries adhérentes au programme UNITERRES dans les régions Poitou-Charentes et Aquitaine.)³⁵

EFFETS NON PREVUS

- Les interactions entre protagonistes (porteurs du programme, producteurs, salariés, bénévoles) donnent lieu à des **évolutions de l'action** : grande réactivité et capacité d'adaptation en créant par exemple deux postes afin d'accompagner les agriculteurs de différentes régions vers un fonctionnement autonome et faciliter, à terme, une sortie du programme Uniterres.

³⁴ M.Duboys de Labarre , C.Crenn, A-H.Delavigne, K.Montagne, F.Précigout, I. Téchoueyres

³⁵ Évaluation de l'impact économique local d'Uniterres, 2014



FREINS A LA MISE EN PLACE DU PROJET OU A SES EFFETS

- **Difficultés à pérenniser le modèle économique :**
 - **Finances précaires** reposant sur des accords signés avec l'État, les soutiens locaux (régions, villes, entreprises privées...) remis en cause chaque année, au motif de la disparition du caractère innovant de l'action.
 - **Pertes de financements privés** qui ont connu des changements de politique.
 - **Attentes et temporalités différentes :** financeurs, intervenants et décideurs politiques n'ont pas toujours le même agenda compliquant la mise en œuvre.

- **Difficultés d'ordre logistique :**
 - **Changement de sources d'approvisionnement**
 - **Impératif à commander en avance :** difficile d'évaluer en avance les volume et type de produits à la vente chaque semaine compte tenu de la variabilité des bénéficiaires, de leurs goûts et habitudes

- **Difficultés liées à la perception du programme :**
 - **Défaut d'adhésion de la part des bénévoles :** remarques et jugement découragent à acheter les produits Uniterres.
 - **Défaut d'adhésion de la part des bénéficiaires :**
 - Méconnaissance de l'enjeu de solidarité et de relocalisation de l'approvisionnement engendrant des critiques ou incompréhension chez bénéficiaires non sensibilisés face aux produits proposés (légumes anciens et peu connus).
 - Non adéquation entre produits proposés et désirs de consommation des bénéficiaires.
 - **Un programme pas toujours adapté aux publics les plus précaires** qui développent des **stratégies** afin de se fournir en produits indispensables à l'épicerie puis ailleurs en légume. Par ailleurs, le fait de ne s'approvisionner qu'une fois par semaine (voire une fois toutes les deux semaines en fonction des épiceries) constitue une problématique pour les personnes qui ne bénéficient pas d'autres aides car un achat hebdomadaire ou bimensuel ne permet pas de couvrir ensemble des besoins avec les produits Uniterres, à moins d'avoir une connaissance des produits et des moyens de conservation, ainsi que l'électroménager nécessaires.



FACTEURS CLES DE SUCCES

Pour que le programme ait des effets sur les bénéficiaires :

- **La formation des accompagnants pour établir un lien de confiance et favoriser un impact sur les pratiques alimentaires** des bénéficiaires
- **La présence de personnes « expertes » de certains produits dans les rayons** qui peut donner des explications sur la façon de cuisiner (façon de varier).
- Le renforcement du pouvoir d'agir des bénéficiaires :
 - **La possibilité de participer aux décisions au sein des épiceries** : capacité à pouvoir effectuer des choix.
 - **La mise en place d'actions participatives avec les bénéficiaires** : visite sur exploitation permet d'accorder la considération aux agriculteurs et à leurs productions.
 - **Le fait d'éviter l'échange trop descendant** et de favoriser les échanges réciproques, la convivialité, les envies des personnes concernées, le savoir-faire et les bonnes pratiques de chacun

Pour que le programme fonctionne logistiquement et se pérennise :

- La nécessité **d'intégrer l'épicerie à un dispositif financier plus large** (aide de la mairie par ex pour un personnel professionnel dédié) le programme Uniterres est perçu comme un soutien supplémentaire dans la mise en place de l'accompagnement social de personnes en difficultés.
- **Le rôle majeur des coordinateurs entre épiceries et producteurs**
 - Afin de permettre l'ajustement semaine après semaine des volumes et variétés de produits.
 - Afin d'organiser la livraison hebdomadaire : permet de développer un lien de sympathie entre coordinateur et l'agriculteur. Il est la principale interface entre les parties prenantes au projet.
- La mise en place de **module de sensibilisation aux réalités agricoles** proposée à chaque épicerie du programme à destination du personnel et des bénévoles qui portent alors un nouveau regard sur des produits qu'ils peuvent mieux défendre.

Uniterres – ANDES

FICHE PROJET SYNTHETIQUE

Structure porteuse	Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires
Actions	Le programme Uniterres visait à développer des circuits courts entre des maraîchers et arboriculteurs en situation de difficulté et les épiceries solidaires du réseau de l'ANDES. Ce programme a permis de soutenir environ 120 maraîchers et approvisionné 60 épiceries solidaires en Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Poitou-Charentes et Pays de la Loire. Il prend fin en 2018.
Localisation	Poitou-Charentes, Nouvelle Aquitaine, Midi-Pyrénées, Bretagne et Pays de la Loire.
Envergure du programme et déploiement	<ul style="list-style-type: none"> - 2012 : Le projet démarre en Poitou-Charentes - 2015 : Le projet s'étend en Bretagne - 2016 : le projet s'entend au Pays de la Loire <p>A la fin du projet, le programme soutenait 120 maraîchers et approvisionnait 60 épiceries</p>
Début du projet Avancée du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Initié en 2012 - Arrêté en 2018
Financement	<ul style="list-style-type: none"> - Financements publics - Financements privés
Public-cible Public spécifique/mixité sociale/universel Nombre de bénéficiaires	Public en situation de précarité.

Bibliographie :

Avisé, *Évaluation de l'impact économique local d'Uniterres*, 2014

M.Dubois de Labarre , C.Crenn, A-H.Delavigne, K.Montagne, F.Précigout, I. Téchoueyres
Rapport recherche interventionnelle ECOALES Uniterres dans les épiceries sociales adhérentes à ANDES 2012-15

DRAAF Occitanie, *fiche retour expérience*, 2019,
https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/fp_andes_uniterres_cle8712a7.pdf

S.Edery , *Uniterres - l'AMAP de l'aide alimentaire*, décembre 2016 AMBITIONS
AmbitionUniterres.pdf (ambitions-lemag.fr)

I.Téchoueyres, *Réflexions à partir de la recherche interventionnelle ECOALES-Uniterres : accès à une alimentation en circuit court de proximité dans l'aide alimentaire*, dans Forum 2018/1 (n° 153)

BIO VRAC POUR TOUS

Partenariat le Groupement des Epiceries Sociales et Solidaires de Auvergne-Rhône Alpes (GESRA) et Biocoop.

FICHE PROJET

Origine et contexte

Ce projet est né du constat selon lequel l'approvisionnement de l'aide alimentaire conduit trop souvent à entretenir le phénomène d'insécurité alimentaire lorsqu'il se base majoritairement sur la récupération de surplus ou d'invendus alimentaire.

Le groupement des Epiceries Sociales et Solidaires de Auvergne-Rhône Alpes (GESRA) et Biocoop cherche à proposer une alimentation de qualité et d'échapper à une logique caritative verticale et inégalitaire grâce à un partenariat entre deux acteurs l'Economie Sociale et Solidaire :

- L'association GESRA, née en 2004 et regroupant aujourd'hui une quarantaine d'épiceries. Elle vise à diversifier l'alimentation des publics en situation de précarité, en s'appuyant sur les principes de l'économie sociale et solidaire, la promotion de la santé, la consommation responsable et l'éducation populaire. GESRA fonctionne comme une centrale d'achat pour ses épiceries adhérentes et accompagne les épiceries dans la démarche de sensibilisation à l'alimentation de qualité auprès des publics.
- Biocoop, un réseau coopératif de distribution alimentaire biologique créé dans les années 1970 par la fédération de groupement d'achat militants et regroupant aujourd'hui 421 magasins indépendants. Biocoop a pour axe prioritaire de rendre les produits biologiques accessibles au plus grand nombre. Biocoop a par ailleurs créée en 2013 un fonds de dotation pour soutenir des projets de développement et de promotion de l'agriculture biologique. Ce fonds a permis d'initier en 2015 le projet « Bio Vrac pour tous ».

OBJECTIFS

- Le partenariat entre GESRA et Biocoop a pour objectif de :
 - Diversifier et favoriser la qualité de l'alimentation des bénéficiaires des épiceries dans un souci d'équilibre nutritionnel et sanitaire et de lutte contre la malnutrition.
 - Lever les freins et démocratiser l'accès au produits biologiques (culturels ou économiques) tout en luttant contre le gaspillage alimentaire
 - Familiariser les bénéficiaires au vrac

- Rendre les bénéficiaires acteurs de leur alimentation
- Expérimenter un programme de solidarité alimentaire avec l'ambition de le déployer

DETAILS DE L'ACTION

- Biocoop finance l'achat de meubles Vrac par le Fonds de dotation Biocoop et fournit des produits bruts par la filiale Biocoop (à prix coûtant ou négociés ou via des dons) dans les épiceries sociales et solidaires du réseau partenaires
- Les salariés Biocoop forment des salariés et bénévoles d'épiceries sociales à la gestion du rayon (mécénat de compétences des salariés de Biocoop) : les gérants de magasin et leurs équipes apportent leurs conseils et expertise aux épiceries ainsi que leur soutien dans l'approvisionnement en produits.
- Les bénévoles et bénéficiaires sont sensibilisés à la consommation de produits peu chers et intéressants d'un point de vue nutritionnel grâce à l'affichage et les animations proposés dans le but de faire tomber les barrières culturelles (ateliers en lien entre l'alimentation et la santé, sur l'agriculture biologique, ateliers de cuisine...)
- Les prix des produits VRAC sont équivalents à ceux des produits conventionnels hors partenariat
- Le projet inclut la création d'un livre de recettes ayant pour objet de faciliter la connaissance et la consommation des céréales et légumineuses
- Dans certaines épiceries, le choix des produits proposés résulte d'une consultation auprès des adhérent·es de l'épicerie, chez d'autres d'une consultation auprès des salarié·es de Biocoop.
- L'enseigne Biocoop organise des Collectes bio solidaire dont la marge effectuée sur les ventes est reversée aux épiceries sociales et solidaires du réseau GESRA



INNOVATION/ ASPECT PROMETTEUR

- **Une approche co-construite entre l'épicerie et le fournisseur, une ambition d'horizontalité du partenariat :**
 - **Un « partenariat socialement innovant »** qui dépasse le mécénat classique consistant pour une entreprise à allouer des moyens financiers, matériels ou humains à des structures ou projets d'intérêt général. Cette nouvelle forme de partenariat se veut en rupture avec les relations associations/entreprises dans l'aide alimentaire.
 - **« Une solidarité démocratique »** qui rompt avec la solidarité philanthropique nourrissant un rapport de domination ancré dans les partenariats entre associations d'aide alimentaire et grande surface.
 - **Une gouvernance innovante qui atténue l'asymétrie de pouvoir** résultant de la taille respective des structures. Chaque épicerie est marrainée par la Biocoop la plus proche et le GESRA est en relations régulières avec l'association des Biocoop Lyonnaise. Ces deux échelons locaux permettent de mettre en œuvre les actions du projet et de s'adapter aux spécificités locales et des deux structures.

- De **nouvelles pratiques** au sein de l'aide alimentaire luttant contre le gaspillage alimentaires et proposant des produits de qualité



RESULTATS OBSERVES

DISPOSITIF D'ÉVALUATION MIS EN PLACE

- Le partenariat entre Biocoop et GESRA a fait l'objet d'une étude réalisée par Alexandrine Lapoutte (Maitre de conférences en Sciences de Gestion), Clara Lohier-Fanchini (Chargée d'études projet PSDR Frugal) et Séverine Saleilles (Maitre de conférences en Sciences de Gestion), intitulée « De l'aide à la justice alimentaire : Etude d'un partenariat entre Biocoop et des épiceries sociales et solidaires »

Point d'attention :

- **L'évaluation qualitative porte sur le partenariat** et non pas les effets sur les bénéficiaires, cependant, l'analyse des résultats sur le partenariat donnent des pistes sur les freins et conditions de mise en œuvre de tels projets.

EFFETS OBSERVES

EFFETS POSITIFS

Pour les bénéficiaires :

- **Des produits de qualité et diversifiés moins chers**
- **L'organisation du magasin** mélangeant davantage les produits favorise **l'égalité des clients** (bénéficiaires et solidaires) face aux produits.

Pour les structures d'aide alimentaire :

- La création d'un système solidaire où les bénéficiaires participent et deviennent partenaires via l'accès à l'information et la participation à la création et à la diffusion de l'information.
- Le **passage d'une logique de subvention à une logique de co-construction** (perte progressive des statuts respectifs de donateur (Biocoop) et bénéficiaire (GESRA) pour devenir partenaires dans la construction d'un projet) amène l'introduction de nouvelles pratiques dans l'aide alimentaire
- **L'envoi d'un message** aux structures d'aide alimentaire, aux grandes distributions et aux pouvoirs publics poussant à « reconsidérer le fait que la population en situation de précarité doit être nourrie à partir du gaspillage des autres » (Paturel, Carimentrand, 2016) et **visant à transformer le système de l'aide alimentaire vers davantage de justice alimentaire.**

EFFETS NON PREVUS

- Mise en place de modalités organisationnelles entraînant **la réduction des asymétries de pouvoir** entre les deux partenaires de taille et d'envergure économique différentes.



FREINS A LA MISE EN PLACE DU PROJET OU A SES EFFETS

- Les activités d'éducation alimentaire (informations en libre-service, discussions informelles, ateliers participatifs divers, ateliers cuisine, etc.) demandent beaucoup de **précautions pour favoriser le pouvoir d'agir des publics et ne pas reproduire de relations de domination** et de hiérarchie des normes.
- Des **difficultés à toucher les publics les plus précaires**.
- **la réappropriation des choix via la démocratie** est un enjeu encore peu reconnu, le premier enjeu étant encore celui de l'approvisionnement en produits de qualité.
- Un **approvisionnement encore trop insuffisant** pour les épiceries.



FACTEURS CLES DE SUCCES

- **L'alignement stratégique des partenaires**
 - en termes de valeurs, de vision, de mission et le constat partagé d'un lien étroit entre l'état nutritionnel et état de santé permet de réduire le risque de déviation des objectifs du partenariat.
 - Le choix d'investisseurs orientés vers le profit social et partageant un socle de valeurs communes semble indispensable à la réussite d'un partenariat similaire.
 - **La volonté de réciprocité** : l'esprit d'échange est au cœur du partenariat permettant à chacun d'en apprendre plus sur l'univers de l'autre. Il existe un lien étroit entre les responsables des parties prenantes.
- **L'adaptabilité du programme** : chaque binôme magasin Biocoop /épicerie construit des modes de fonctionnement adaptés aux spécificités locales et des deux structures.
- **Le travail de sensibilisation à l'alimentation de qualité au niveau des épiceries** en leur proposant des produits et en essayant de les accompagner à développer à leur tour une démarche de sensibilisation à l'équilibre nutritionnel auprès de leurs publics. Mais **également au niveau des bénéficiaires** à travers l'apprentissage et la découverte des produits vendus en vrac.

RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION

- **Élargir les partenariats entre économie publique (objet des institutions visant la réduction des inégalités et la redistribution des richesses) et l'économie sociale et solidaire**, afin que les pouvoirs publics restent impliqués dans l'aide alimentaire et qu'ils s'approprient les nouveaux enjeux de justice alimentaire.
- Limiter le champ des acteurs en choisissant **des partenaires alignés stratégiquement**.
- **Le reversement des marges** réalisées sur les collectes est une particularité innovante du partenariat observé. Les pouvoirs publics pourraient appuyer l'apparition d'une nouvelle norme encourageante ou rendant obligatoire cette pratique.
- **Les partenaires de l'ESS** comme Biocoop, qui pourraient se généraliser en tant que source d'approvisionnement de qualité pour les épiceries sociales et solidaires, sont des structures actives dans la lutte contre le gaspillage, et n'ont que très peu d'inventus. Leur contribution ne peut se faire que **via des dons de produits encore vendables, ou via des collectes**.
- **Intégrer des mesures d'accessibilité** dans les structures alternatives afin de ne pas **recréer les segmentations et les inégalités** dénoncées dans le système conventionnel : le développement d'une gouvernance alimentaire territorialisée nécessite d'allier aux efforts associatifs la collaboration des pouvoirs publics.

Bio Vrac pour Tous

FICHE PROJET SYNTHETIQUE

<p>Organisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structure porteuse - Composition équipe projet - Statut juridique (association, laboratoire de recherche etc.) 	<p>Projet porté par l'association du Groupement des Epicerie Sociales et Solidaires de Auvergne-Rhône Alpes (GESRA) et l'enseigne coopérative de distribution biologique Biocoop via son fonds de dotation.</p>
<p>Description de l'action</p>	<p>Equiper des épicerie sociales et solidaires meuble vrac, approvisionnement en produits d'agriculture biologique et formation des salariés et bénévoles des épicerie via un mécénat de compétences des salariés Biocoop</p>
<p>Localisation</p>	<p>Région Lyonnaise, Auvergne Rhône-Alpes</p>
<p>Envergure du programme et déploiement</p>	<p>8 épicerie membres du GESRA en région lyonnaise avec perspective de déploiement national depuis 2019</p>
<p>Début du projet Avancée du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2015 : Lancement du partenariat - 2016 : Installation dans les épicerie des meubles et bacs à vrac - 2017 : Collecte bio solidaire dans les magasins Biocoop - 2019 : Déploiement du projet
<p>Financement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds de dotation de Biocoop - Campagne de dons
<p>Public-cible Public spécifique/mixité sociale/universel Nombre de bénéficiaires</p>	<p>Public mixte : clients bénéficiaires rencontrant des difficultés économiques et clients solidaires.</p>

Bibliographie

Chavel M.P, « *La bio pour tous, vraiment pour tous* », Culture Bio numéro mai/juin 2016
[Cultures Bio Mai Juin 16 \(gesra.org\)](https://www.gesra.org/cultures-bio-mai-juin-16)

Hochedez C., Lanciano E., Noel J. et Saleilles S., « *La transition à l'épreuve de la justice alimentaire : construction d'un répertoire de pratiques dans 5 initiatives à Angers, Lyon et Poitiers* », Géocarrefour [En ligne], 96/4 | 2022, mis en ligne le 04 janvier 2023, consulté le 17 janvier 2023. URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/21236> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.21236>

Lapoutte A., Lohier-Fanchini C., Saleilles S., « *De l'aide à la justice alimentaire : Etude d'un partenariat entre Biocoop et des épiceries sociales et solidaires.* » dans « *L'exemplarité dans l'économie sociale et solidaire : initiatives inspirantes et modèles novateurs* », EPURE - Presses Universitaires de Reims, p. 271-301, 2020, 978-2-37496-104-0. ffhalshs-02556609f

30 000 PANIERS SOLIDAIRES

Projet du réseau Coccagne



FICHE PROJET

ORIGINE ET CONTEXTE

Le projet 30 000 Paniers solidaires a été développé par le réseau des jardins de Cocagne en réaction au constat de l'augmentation de la précarité économique affectant la qualité de l'alimentation des familles et de l'impact sur la santé causé par les carences nutritionnelles. Le projet s'appuie par ailleurs sur le constat qu'il existe des freins supplémentaires à la précarité économique qui peuvent limiter l'accès à une alimentation saine et diversifiée : habitudes alimentaires, mésestime de soi, méconnaissance des bases nutritionnelles...

Créé en 1999, le Réseau Cocagne est une association à but non lucratif qui rassemble et accompagne les 105 Jardins de Cocagne de France. Il s'agit de fermes d'insertion sociale et professionnelle certifiées « Agriculture Biologique ». Ils emploient plus de 6000 personnes (dont 5000 en situation de précarité) et distribuent près 1,2 millions de paniers de légumes biologiques et locaux dans près de 1500 points de distribution, dont 10% de paniers solidaires.

Ce programme est soutenu par la DGCS et a obtenu depuis 2019 un appui supplémentaire dans le cadre du Plan pauvreté.

OBJECTIFS

- Rendre accessible économiquement une alimentation saine et responsable par un approvisionnement hebdomadaire en fruits et légumes frais et biologiques.
- Transformer les pratiques alimentaires des bénéficiaires grâce à un accompagnement social et pédagogique.
- Favoriser l'intégration sociale et l'insertion dans une communauté.
- Inclure les bénéficiaires dans un objectif d'émancipation alimentaire et favorisant la dignité des personnes concernées.

DETAILS DE L'ACTION

- Les jardins de Cocagne produisent et distribuent 1,2 millions de paniers de légumes biologiques et locaux, dont 10% de paniers solidaires
- Les personnes bénéficiaires participent au prix du panier (à hauteur de 30 % maximum du prix de vente classiques) dans le but de sortir de la logique caritative et descendante de l'aide alimentaire classique.
- Elles viennent chercher leur panier au même titre que n'importe quel adhérent panier, ce qui favorise la mixité sociale.
- Les adhérents bénéficient également d'un accompagnement collectif autour de l'alimentation à travers une série d'animations et d'ateliers pédagogiques valorisant les savoirs faire des participants.



INNOVATION/ ASPECT PROMETTEUR

- 30 000 Paniers Solidaires se distingue des dispositifs classiques d'aide alimentaire en **luttant contre la stigmatisation qui accompagne parfois l'expérience de l'accès à l'aide.**
 - **Une entrée par l'accès à la dignité** : le fait de payer le Panier est perçu positivement par les bénéficiaires qui se trouvent alors acteurs de la relation d'échange dans laquelle ils s'intègrent.
 - **Une aide alimentaire de qualité vectrice d'intégration sociale** : l'utilisation des Paniers n'est pas un but en soi mais un moyen de changer les pratiques et de favoriser le lien social.
- **Les paniers constituent un levier à la sensibilisation à des modes de consommation et d'alimentation alternatifs**



RESULTATS OBSERVES

DISPOSITIF D'ÉVALUATION MIS EN PLACE

- Les impacts sociaux de ce programme ont été évalués par l'Agence Phare en novembre 2018 afin de connaître les changements induits par le programme sur les bénéficiaires des Jardins participants.³⁶

EFFETS OBSERVES

EFFETS POSITIFS

- La qualité des légumes du panier et l'accès à une alimentation d'agriculture biologique sont soulignés par les bénéficiaires.
- Le programme favorise la **transformation des pratiques alimentaires** marquée par une consommation plus fréquente de légumes et produits issus de l'agriculture biologique.
- **Une sociabilité facilitée** permettant aux publics éloignés de rompre avec des situations d'isolement.
- **Une sensibilisation environnementale** provoquée ou renforcée chez certains bénéficiaires.
- **Après l'intégration du programme, une consommation plus fréquente de produits cuisinés soi-même que de produits transformés** a été constatée (Avant d'intégrer le programme : 46% des adhérents consommaient de façon quotidienne des légumes frais. Ils sont 65% des bénéficiaires à en consommer après intégration dans le programme)

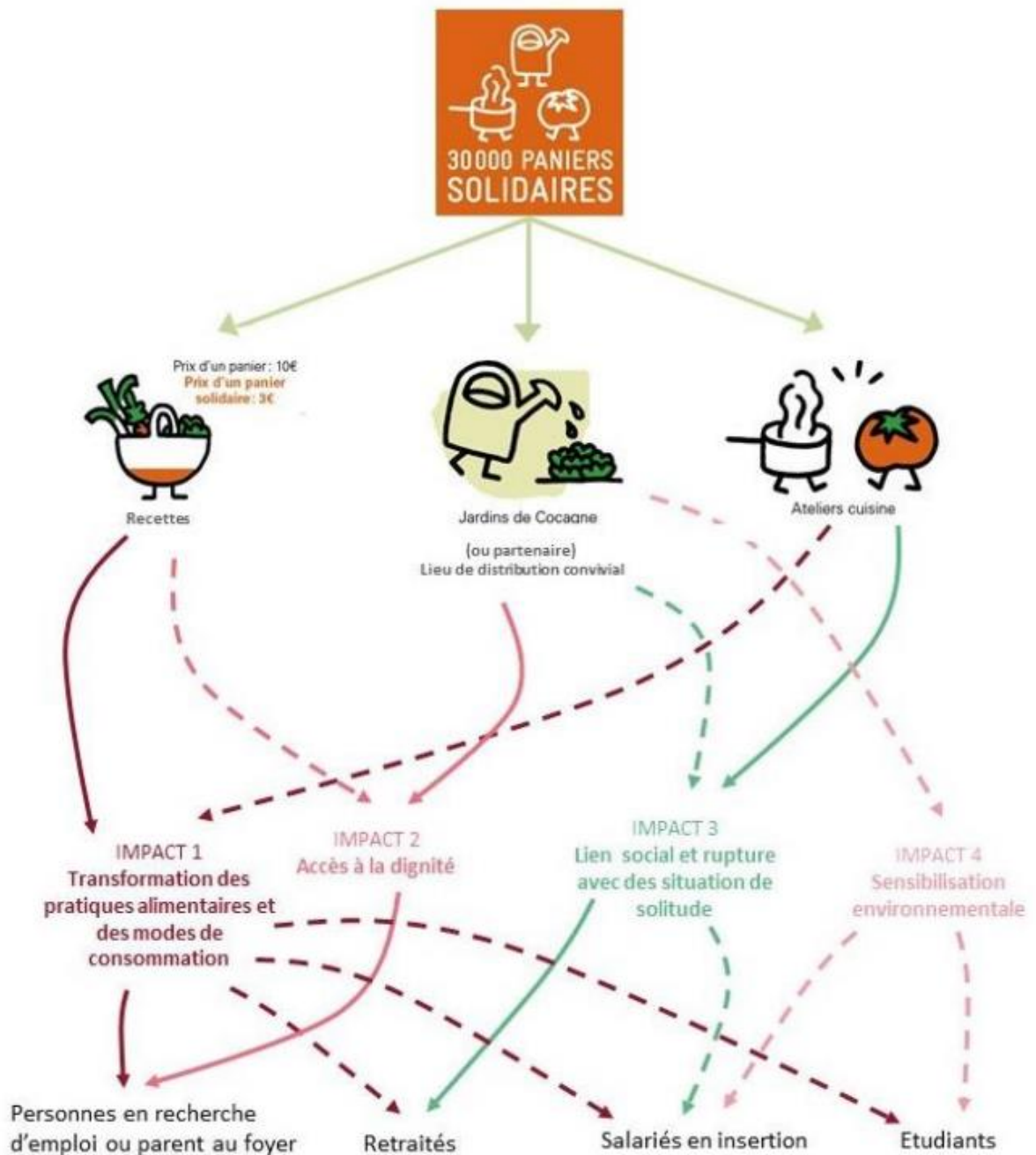
³⁶ Manon REGUER-PETIT Marianne MONFORT François CATHELINÉAU, Evaluation d'impact social du programme 30 000 Paniers Solidaires – réseau Cocagne, agence Phare, novembre 2018,

- **Un changement d'habitude dans le choix des aliments achetés** privilégiant les aliments « bio » et/ou le circuit court.
- **La transformation des goûts sur long** terme et la **découverte de nouveaux légumes** ainsi que leur « **appropriation** » (via la diffusion de recettes de cuisine dans les Paniers et l'organisation d'ateliers cuisine) a pu être observée.
- Accéder à des aliments faisant de la pratique alimentaire devient **un vecteur de plaisir** qui influe sur les temps de repas. Ces derniers sont davantage conçus comme moments de partage **allongeant le temps passé à table** pour près d'un tiers des bénéficiaires.

EFFETS NON PREVUS

- **La transformation des pratiques alimentaire ne se limite pas aux bénéficiaires directs** et s'étend au sein du cercle social des bénéficiaires (famille, voisins, amis) grâce au partage du panier. De plus, les échanges de bons plans et de pratiques dans les jardins pour s'approvisionner témoignent du levier durable de transformation des habitudes potentiel que constituent les paniers solidaires
- Un potentiel effet sur le long terme **sur les pratiques alimentaire des enfants** : goût et pratiques de cuisine par la socialisation primaire.

Les impacts majeurs du programme 30 000 Paniers Solidaires par type de bénéficiaires



Infographie issue de l'évaluation d'impact social du programme 30 000 paniers solidaires, Agence Phare



FREINS A LA MISE EN PLACE DU PROJET OU A SES EFFETS

- Le prix peut être une difficulté pour les foyers les plus précaires
- La nécessité d'adapter le dispositif aux contextes locaux pose la question de la fidélité au modèle et de la permanence des impacts sociaux observés en l'absence d'un « outillage » suffisant des acteurs.
- Enfin, les résultats observés varient en fonction de plusieurs facteurs :
 - Les **différentes mises en œuvre effectives et les choix réalisés à l'échelle de chaque jardin et les structures partenaires** : modalités de sélection et d'engagement des bénéficiaires, logiques de distribution, activités proposées
 - **La diversité des bénéficiaires du programme** : les profils sociologiques sont divers (étudiants, retraités, parents, personnes au chômage...)



FACTEURS CLES DE SUCCES

- **La levée des freins financiers**
- **L'accessibilité au lieu de collecte** : faciliter la distribution
- **La levée du frein culturel** : rupture avec les logiques sociales qui dictent les pratiques alimentaires. La réussite d'un tel programme est conditionnée au développement d'une pédagogie adaptée afin que les légumes méconnus soient appropriés :
 - Présentation orale des légumes du panier
 - Diffusion de recettes de cuisine (plus de la moitié des bénéficiaires lisent systématiquement les informations transmises dans les paniers)
 - Ateliers de cuisine : temps d'échanges qui rompent avec la solitude quotidienne
- **L'absence de distinction entre paniers solidaires ou non** lors de la récupération diminue le sentiment de stigmatisation. La perception des bénéficiaires est essentielle dans la réussite du programme.
- **Le lien entre les équipes du Jardin et les « prescripteurs »** est essentiel pour continuer à accueillir au sein du programme **une diversité de bénéficiaires**, y compris ceux qui sont les plus éloignés de la consommation de produits issus de l'agriculture biologique. Ces derniers sont aussi ceux sur lequel le programme 30 000 Paniers Solidaires a le plus d'effets, en particulier en termes de transformation des pratiques alimentaires et d'accès à la dignité.
- La flexibilité/adaptabilité du programme facilite sa mise en place dans la diversité des Jardins du Réseau Cocagne mais aussi son appropriation par les partenaires locaux du programme. Toutefois elle pose question de la fidélité au programme initial (voir frein plus haut).

30 000 paniers solidaires

FICHE PROJET SYNTHETIQUE

<p>Organisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structure porteuse - Composition équipe projet - Statut juridique (association, laboratoire de recherche etc.) 	<p>Projet porté par le réseau Cocagne qui représente 105 jardins d'insertion en France (fermes à vocation d'insertion sociale et professionnelle certifiées Agriculture Biologique.)</p>
<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Mise en place de distribution hebdomadaire paniers de fruits et légumes de qualité dans le but de favoriser l'accès à une alimentation responsable et saine à des ménages disposant de faibles revenus et d'accompagner de façon pédagogique la transformation de pratiques alimentaires.</p>
<p>Localisation</p>	<p>Territoire nationale français.</p>
<p>Début du projet Avancée du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Initié en 2010 - 2022 : objectif de 120 000 paniers pour 6500 foyers (forte hausse de la demande)
<p>Financement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités locales - Programme soutenu par la DGCS et a obtenu depuis 2019 un appui supplémentaire dans le cadre de la Stratégie Pauvreté - Prix du panier payé par les adhérents
<p>Public-cible Public spécifique/mixité sociale/universel Nombre de bénéficiaires</p>	<p>Mixité du public avec un tarif préférentiel pour les bénéficiaires en situation de précarité.</p>

PANIERES SOLIDAIRES MARSEILLAIS

Aux Paniers Marseillais et le Secours Populaire

FICHE PROJET

ORIGINE ET CONTEXTE

Les paniers marseillais est un acteur associatif de l'alimentation bio en circuits courts à Marseille. Ce réseau associatif en partenariat avec des paysans locaux en agriculture biologique propose depuis 2007 une alternative alimentaire en circuit court sans intermédiaire entre une cinquantaine de producteurs, dont une dizaine de maraîchers. Le réseau permet chaque semaine aux 1400 adhérents (près de 5000 personnes) des 30 groupes marseillais d'avoir accès à un panier de légumes bio de saison cueillis le matin. Cette association animée par des bénévoles est affiliée au mouvement des AMAP.

A l'occasion du déploiement du projet CASDAR « AcceCible »³⁷, les participants dont le réseau d'AMAP bio de Marseille, le réseau CIVAM France (La Fédération nationale des centres d'intérêt pour valoriser l'agriculture et le milieu rural), le Centre social Les Amarres, ainsi que quelques scientifiques dont Dominique Paturel, convaincus des bienfaits des circuits-courts, ont souhaité en faciliter l'accès au plus grand nombre. Ils se sont rapprochés du Secours populaire pour initier l'action des paniers bio solidaires marseillais en 2018.

Grâce au partenariat entre le Secours populaire, les Paniers marseillais et Willie, le maraîcher bio, une trentaine de ménage en difficulté issus des quartier nord peut bénéficier d'un panier bio chaque semaine à moindre coût.

OBJECTIFS

- Favoriser l'accès, autonome et non stigmatisant, de tous à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, et produite dans des conditions socialement, économiquement et écologiquement durables.

DETAILS DE L'ACTION

- Sur le principe des AMAP, les Paniers marseillais organisent un marché alimentaire sans intermédiaire, défendant une agriculture écologiquement viable, tout en reconnectant les villes avec le monde paysan. Ainsi, depuis 2018, Les Paniers Marseillais porte une initiative d'accessibilité alimentaire en collaboration avec le Secours populaire dans le 14^e arrondissement de Marseille. Ce dispositif permet à 40 familles bénéficiaires de l'aide alimentaire d'avoir accès au même contrat d'abonnement hebdomadaire que celui des adhérents aux Paniers Marseillais à un tarif adapté à leur situation.
- Le modèle économique repose sur des paniers d'une valeur de 18 € : dont 3€ de contribution des familles et 15€ pris en charge par des mécènes (avec l'espoir d'être soutenus à l'avenir par les pouvoirs publics). Le maraîcher est rémunéré à hauteur de 15 euros par panier et les 3€ restant sont à destination du secours populaire français de Marseille.

³⁷ Initiative financée par le ministère de l'Agriculture et la Fondation Carasso pour un accès de tous à une alimentation de qualité et durable (2016-2019).

- Le Secours Populaire et les Paniers Marseillais assurent l'accompagnement des familles avec un programme proposant des ateliers et visites de la ferme.
- Chaque semaine les familles tissent des liens avec les autres adhérents et leur maraîcher et au moins un fois par mois les familles se retrouvent autour d'un partage qu'elles ont organisé, sous différentes formes : ateliers cuisine, diététicienne invitée, visites de ferme ...
- Les familles peuvent par ailleurs actrices du projet en participant à son fonctionnement : organisation des distributions, installation des caisses, accueil du paysan, pesés, rangements ...



INNOVATION/ ASPECT PROMETTEUR

- Proposer aux familles accueillies par le Secours Populaire, le même contrat d'abonnement hebdomadaire avec un paysan biologique que pour tous les adhérents des Paniers Marseillais, **à un tarif adapté à leur situation.**
- **Soutenir conjointement les familles et les maraîchers bio et locaux** dont l'activité a été confortée grâce aux Paniers Bio Solidaires.
- **Rendre les familles actrices** du dispositif auquel elles adhèrent



RESULTATS OBSERVES

DISPOSITIF D'ÉVALUATION MIS EN PLACE

- Évaluation participative de l'essaimage du projet « Paniers Bio Solidaires » par Action Contre La Faim (ACF) de mars 2022 à mai 2022³⁸. Enquête co-menée par les partenaires (l'équipe Paniers Marseillais, Les AMAP de Provence et ACF) à travers 7 entretiens auprès des maraîchers.ère, 12 entretiens auprès de bénévoles et 27 questionnaires aux familles participantes (au total, 44% des familles ayant accès aux paniers solidaires ont répondu)

Point d'attention : l'évaluation participative ne porte pas uniquement sur la structure porteuse Aux Paniers Marseillais mais porte sur le projet « *essaimage Marseille et Bouches-du-Rhône des Paniers bio solidaires* » mené conjointement par deux structures distinctes : les Paniers Marseillais et les AMAP de Provence.

EFFETS OBSERVES

EFFETS POSITIFS

³⁸ [20220512_PPT_PAMA_VF.pdf](#)

- **Une évolution positive des pratiques d'achat et de consommation de légumes** pour les familles participantes :
 - Avant le projet, les achats au supermarché représentaient 71% des sources d'approvisionnement en légumes pour les familles. Aujourd'hui, les paniers de légumes du Panier/Amap représentent la principale source d'approvisionnement. Les achats des légumes au supermarché servent à compléter les légumes du panier hebdomadaire
 - 79% des familles répondantes estiment avoir **changé leurs habitudes alimentaires**. Près de la moitié d'entre elles (soit 9 familles) prennent plus de plaisir à cuisiner et sont plus attentives à la saisonnalité des légumes. Les paniers bio solidaires permettent à plus de 20% des familles de consommer des nouvelles variétés de légumes et d'accéder à des légumes souvent trop chers.
- **Une très bonne inclusion des familles** au fonctionnement du projet.
- **Une amélioration de la santé corporelle** depuis leur arrivée aux Paniers bio solidaires pour 9 des familles interrogées. 38% des familles répondantes voient. 5 d'entre elles se trouvent plus en forme, plus énergique.
- Les salariés PAMA et les AMAP Marseillais soulèvent que les paniers bio permettent :
 - De **proposer des contrats supplémentaires pour les maraichers.ères** qui peuvent intégrer le dispositif
 - **De favoriser la mixité et le lien entre maraichers.ères et amapien.nes**

EFFETS NON PREVUS

- **La mise en place d'un système d'entraide entre les familles en cas d'imprévu** ou d'absence : 5 familles participantes s'organisent entre elles pour venir récupérer les paniers.



FREINS A LA MISE EN PLACE DU PROJET OU A SES EFFETS

- Un programme qui ne s'adresse **pas aux publics les plus précaires** :
- **La langue peut constituer une barrière** pour les familles, ne leur permettant pas d'être à l'aise. Un frein limité par l'aide du maraîcher et parfois les autres membres de la famille qui peuvent traduire (les enfants en particulier).
- **Les familles ne savent pas toujours cuisiner les légumes**. Une difficulté partiellement prise en compte par des livrets de recettes dans chaque panier



FACTEURS CLES DE SUCCES

- **La participation des familles au projet et aux temps collectifs (ateliers, visites de ferme) :**

- Favorise l'adhésion et l'implication dans le projet, facteur de pérennité du projet.
- favorise la cohésion du groupe,
- favorise l'évolution des pratiques alimentaires et la transition « de consommateur à consom'acteur ».
- Des modalités organisationnelles adéquates :
 - la modalité de paiement et le lieu de distribution conviennent à la quasi-totalité des familles répondantes (respectivement 92% et 96%).
 - Un appel est passé à chaque famille avant la distribution (la veille ou le jour même) pour rappeler de venir chercher le panier.
- **La non-stigmatisation des adhérents** aux Paniers Solidaires Marseillais : les paniers sont les mêmes pour tous

PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION DU PROGRAMME

- **Des sensibilisations sur l'amélioration de la diversité alimentaire** au quotidien pourraient être organisées, encourageant encore plus une consommation durable composée de légumes, fruits et légumineuses au quotidien et une variation des protéines de manière hebdomadaire
- **Mettre en place un système parrain/marraine** pour les familles participantes qui pourrait faciliter les premiers contacts (sur proposition d'un bénévole interrogé).
- **Incorporer des fruits** au panier bio solidaire (comme le souhaitent 88% des familles).

Paniers bio solidaire marseillais

FICHE PROJET SYNTHETIQUE

Structure porteuse	Projet porté par l'association aux Paniers Marseillais en collaboration avec le Secours Populaire.
Objectif de l'action	Permettre à des familles marseillaises bénéficiaires du Secours populaire d'avoir accès à un panier de légumes d'agriculture biologique et locale grâce à la production maraîchère.
Descriptif de l'action	Un panier hebdomadaire proposé aux familles précaires à moindre coût (3€ vs 18€), un accompagnement des familles avec un programme proposant des ateliers et visites de la ferme, une implication des familles dans le fonctionnement des paniers.
Localisation	Marseille, quartier nord
Envergure du programme et déploiement	<i>Non renseigné</i>
Début du projet Avancée du projet	- Initié en 2018
Financement	<ul style="list-style-type: none"> - Prix du panier payé par les adhérents (3euros) - Dons / mécénat - Appui des pouvoirs publics Le coût total des paniers est de 846 euros par famille chaque année (elles en paient 150 euros)
Public-cible Public spécifique/mixité sociale/universel Nombre de bénéficiaires	40 familles en situation de précarité financière.

Bibliographie

- <https://www.solidarum.org/vivre-ensemble/paniers-marseillais-bio-solidaire>
- <https://lespaniersmarseillais.org/?PaniersLeveque>
- Evaluation participative essaimage projet « paniers bio solidaires » mars 2022 - mai 2022, Action contre la faim